

DES PAYSANS  
DES PAYSAGES  
UN PAYS



 CHAMBRE JURASSIENNE  
D' **AGRICULTURE**

**2014**

**RAPPORT ANNUEL**

[www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch)

# Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

---

## Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture

Avec voix délibérative : M. Philippe Jeannerat (président), Montenol ; M. Romain Surdez (vice-président), Les Breuleux ; Mme Corinne Gerber, Porrentruy ; Mme Céline Odiet, Bourignon ; Mme Marie-Claude Boegli, Courtételle ; M. Pierre-André Hulmann, Montmelon ; M. Jean-Marc Nagel, Charmoille ; M. Nicolas Pape, Pleigne ; M. Jean-Bernard Chavanne, Coeuve.

Avec voix consultative : M. Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'Economie Rurale ; M. Noël Saucy, président Fondation rurale interjurassienne, M. Samuel Pfister, représentant CJA au comité de l'USP, M. Cyril Flury, délégué des Jeunes agriculteurs jurassiens.

## Personnel de la CJA

Michel Darbellay (directeur), Stéphanie Choulat (secrétaire et collaboratrice assurances), Paul-André Houlmann (conseiller en assurances), Baptiste Huelin (animateur rural), Christelle Theurillat (secrétaire-comptable)

**Organe de révision des comptes** : BDO SA, Delémont

## Délégations (organisations jurassiennes)

- Fondation Rurale Interjurassienne : MM Noël Saucy, Claude Hürlimann, Michel Darbellay
- Association pour le Parc naturel régional du Doubs : M. Pierre-André Hulmann
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : Mme Corinne Gerber et M. Nicolas Pape.
- Groupe de travail temporaire sur la politique cantonale relative aux pâturages boisés : M. Roger Hutmacher
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques : M. Michel Darbellay
- Groupe de travail Loi cantonale sur l'eau : M. Michel Darbellay
- Comité de PROJAB, promotion de l'agriculture biologique : Mme Céline Odiet
- Groupe cheval : Mme Céline Odiet
- SolAirEau : MM. Noël Saucy, Michel Darbellay
- Commission laitière jurassienne : MM Philippe Jeannerat et Nicolas Pape

## Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

**Union suisse des paysans et Chambre suisse d'agriculture** : Sept délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP. Chambre suisse d'agriculture : M. Samuel Pfister et M. Michel Darbellay. Comité directeur de l'USP : M. Samuel Pfister.

Au **comité de AGORA** : MM Philippe Jeannerat (président) et Michel Darbellay (membre), CJA. M. Michel Probst, Ministre DEC (invité) et M. Jean-Paul Lachat, chef ECR (invité).

Au **comité de AGRI** : M. Michel Darbellay

Au comité de la **Communauté d'intérêt des marchés publics de bétail de boucherie** et au comité de la **CH-assurance bétail de boucherie** : M. Michel Darbellay

Au comité d'**IP-Suisse** : M. Christophe Ackermann, Bourignon

Au **comité Bio Suisse** : M. Milo Stöcklin

Au **comité de Suisse Grêle** : M. Claude Ackermann, Bourignon

Au comité de l'**Association des planteurs de betteraves de la SRA** : M. Patrick Roth, Montignez

Au **comité de la Fédération laitière MIBA** : MM. Daniel Studer, Lugnez, Boris Beuret, Corban et Roger Frossard, Les Pommerats.

Au **comité de la Caisse agricole suisse de garantie financière** : M. Michel Darbellay

## Table des matières

---

1. <i>Mot du président</i>	6
2. <i>Contexte 2014</i>	9
3. <i>Statistiques de l'agriculture jurassienne</i>	22
4. <i>Météo et récoltes</i>	23
5. <i>Economie végétale</i>	24
5.1 Fourrages .....	24
5.2 Céréales fourragères .....	25
5.3 Céréales panifiables .....	25
5.4 Oléagineux .....	26
5.5 Betteraves .....	26
6. <i>Economie animale</i>	27
6.1 Production laitière .....	27
6.2 Marchés publics.....	31
6.2.1 Bovins	31
6.2.2 Ovins	34
6.3 Elevage chevalin .....	34
7. <i>Groupes de travail et projets CJA en cours</i>	35
7.1 Comité .....	35
7.2 Animation rurale et sociétés régionales .....	36
7.3 SolAirEau .....	38
7.4 Réseaux écologiques .....	39
7.5 Projets paysage.....	42
7.6 Transmission d'exploitations.....	43
7.7 Campagnols .....	44
7.8 Valorisation des produits .....	45
7.9 Vergers+.....	46
7.10 Parc Naturel Régional du Doubs.....	46
7.11 Pâturages boisés.....	46
7.12 Agenda agricole interjurassien.....	48

8. <i>Energies vertes</i>	48
9. <i>Fondation Rurale Interjurassienne</i>	49
10. <i>Promotion de l'agriculture</i>	50
10.1 Fenêtre sur la campagne .....	50
10.2 Brunch du 1 <sup>er</sup> août .....	50
10.3 Foire du Jura .....	51
10.4 Marché-Concours national de chevaux.....	51
10.5 Spot TV .....	51
10.6 Communication aux agriculteurs.....	52
11. <i>Assurances</i>	52
11.1 Constitution de Prestaterre CJA Sàrl .....	52
11.2 Caisse-maladie AGRISANO .....	53
11.3 Assurance globale pour le personnel d'exploitation .....	54
11.4 Autres activités du secteur « assurances » .....	55
11.5 Emmental assurance .....	55
12. <i>Service de renseignements juridiques</i>	55
13. <i>AJAPI</i>	56
14. <i>Programme d'activités 2014</i>	57
14.1 Sécurité alimentaire et PA 2018-2021 .....	57
14.2 Franc fort .....	57
14.3 Aménagement du territoire .....	58
14.4 Législation sur l'eau .....	58
14.5 Promotion de l'agriculture .....	58
14.6 Energies renouvelables .....	58
14.7 Entraide et collaborations interexploitations.....	58
14.8 Campagnols .....	58
15. <i>Procès-verbal de l'assemblée générale 2014 de la CJA</i>	59

## Nos partenaires cotisants

---

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS  
AGRO-CENTRE COURTETELLE  
LANDI ARCJURA SA  
A.J.A.P.I  
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL  
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL  
BIO JURA  
JURA-BETTERAVES  
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA  
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN  
SWISSHERDBOOK JURA  
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN  
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN  
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA  
FENACO  
MIBA  
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA  
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE  
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES SÉLECTIONNEURS JURASSIENS



 CHAMBRE JURASSIENNE  
D' **AGRICULTURE**

Rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 53 54 - Fax 032 426 78 71

e-mail : [info@agrijura.ch](mailto:info@agrijura.ch)

Site internet : [www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch)

**Secteur assurances : Prestaterre CJA Sàrl**

Case postale 126, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 83 01 - Fax 032 426 78 71

e-mail : [info-ju@agrisano.ch](mailto:info-ju@agrisano.ch)

## 1. *Mot du président*

---

### **Météo**

Un hiver particulièrement doux, sans trop de neige aura eu raison des derniers campagnols présents dans les Franches-Montagnes. Un printemps précoce annonçait le meilleur pour les herbages et les céréales. Malheureusement, tout s'est dégradé par la suite, et les nombreuses pluies de l'été ont énormément compliqué les récoltes. Fourrages de moindre qualité, blés germés, etc... Seuls les betteraves, le maïs et le colza tirent leur épingle du jeu. Les agriculteurs connaissent depuis longtemps les risques liés à la météo, ceux-ci font partie du métier et il faut les accepter.

### **Politique**

L'initiative sur la sécurité alimentaire, lancée par l'Union suisse des paysans, aura battu tous les records. Récolter autant de signatures en quelques mois est exceptionnel en Suisse. Cela prouve deux choses. On constate encore un fort intérêt du peuple pour son agriculture et une capacité toujours intacte des paysans à se mobiliser pour défendre la profession. J'adresse un merci particulier aux agriculteurs jurassiens qui ont consacré du temps à cette initiative, d'autant plus que le Jura apparaît au niveau des statistiques dans les trois meilleurs cantons de Suisse et meilleur Romand quant au nombre de signatures récoltée au prorata des habitants.

Par le contenu de son contre-projet direct, on constate que l'interprétation de la sécurité alimentaire du Conseil fédéral ne correspond pas à celle des paysans suisse et du peuple qui a signé l'initiative. Pour nos sept sages, la sécurité alimentaire passe par une garantie d'importation des produits agricoles les plus diversifiés et par plusieurs pays de provenance. Pas de références à la qualité, aux quantités, aux priorités par rapport à ce que l'on produit facilement chez nous, etc... On peut parler d'un point de vue complètement à l'opposé de l'esprit de l'initiative car si la forme s'en rapproche, le fond est tout autre.

La politique agricole 2014-2017 fait toujours l'objet de discussions, dans les campagnes comme dans les administrations. Même le Conseil fédéral se rend compte que l'on est allé trop loin au sujet des charges administratives. Ce point

avait été souligné lors de la consultation, et l'administration ne l'avait pris au sérieux. Maintenant, on nous demande de faire des propositions pour alléger cette paperasse. Il aurait été beaucoup plus simple de nous écouter avant. A noter que les agriculteurs ne sont pas les seuls à se plaindre de ce système, les administrations cantonales, chargées de distribuer les paiements directs sont du même avis. Après analyse, il sera très difficile de changer les choses tant que le Conseil fédéral restera sur son idée de consolider cette politique agricole sur le long terme. Il a admis un système compliqué, il s'y tient et les conséquences resteront.

Sur le plan cantonal, les coupes budgétaires liées à OPTIMA ont retenu toute notre attention durant les dernières semaines de 2014. Une fois le projet dévoilé, la CJA a obtenu les renseignements demandés sans pouvoir changer les mesures décidées. Il est toutefois déplorable de constater des économies sur des montants liés à des cofinancements fédéraux, ce qui a fort heureusement pu être corrigé au dernier moment. Nous avons déjà attiré l'attention en 2013 sur l'importance d'analyser les effets dans le terrain de décisions de ce genre. Il est normal que l'agriculture participe aux efforts financiers de l'Etat, mais sommes d'avis que les coupes doivent intervenir là où les répercussions sont le moins dommageables pour la base. Je remercie le Ministre, le Chef de service ainsi que les députés agricoles de nous avoir reçu et d'avoir écouté nos revendications dans ce dossier.

## **Communications**

2014 était l'année de l'agriculture familiale. Dans ce cadre chaque canton suisse a pu compter sur une famille d'agriculteurs, présente quotidiennement sur les réseaux sociaux afin d'y présenter leurs activités journalières. Pour le Jura, la famille Roy de Porrentruy, que je remercie pour son dévouement, s'est prêtée au jeu de facebook. Montrer en toute simplicité ses activités jour après jour, c'est dévoiler la vraie vie des familles paysannes de ce pays et pas celles que certaines tendances politiques, écologiques ou économiques essaient de promouvoir.

## **Marchés**

Globalement, les prix du lait et de la viande sont restés stables durant une bonne partie de l'année. Seul le marché du porc est resté à la peine. Malheureusement la fin de l'année a montré les premiers signes d'une baisse du prix du lait qui risque encore de s'accroître les prochains mois. La suppression du quota laitier dans l'Union Européenne ainsi que l'abandon du taux plancher de 1,20 fr. pour un euro vont certainement accélérer la tendance. 2015 risque d'être une année difficile pour les producteurs de lait. La contribution LACTOFAMA mise en place par PSL est à mon avis discutable. Pourquoi les producteurs de lait doivent-ils passer à la caisse pour dégager du lait C alors que celui-ci est déjà payé au prix mondial ? J'ai le sentiment que les agriculteurs sont deux fois pénalisés. Est-il normal qu'un producteur ne puisse pas choisir de livrer ou non son lait C ? Ou qu'un producteur de lait de fromagerie ne connaisse pas le prix de son lait de dégagement avant de le livrer ? Par ces interrogations, j'en déduis que le marché laitier suisse reste très opaque et que le manque de transparence nuit au revenu des paysans.

Le problème est quasi identique pour les céréales. Pourquoi déclasser-t-on des blés suisses avec des temps de chute de 220, alors que l'on permet l'importation de blés panifiables européens avec des temps de chute de 170 ? Ces pratiques, si elles s'avèrent exactes, ne sont pas acceptables. Ces ruses commerciales ne font que frustrer les producteurs et affaiblissent la confiance entre les acteurs des filières.

## **Conclusion**

Au vu de ces quelques lignes et par les points cités ci-dessus, on peut qualifier l'année 2014 de riche en événements, à la fois positifs et négatifs pour l'agriculture jurassienne. Entre agacement, frustration mais aussi satisfactions, chaque thème mérite d'être analysé et discuté sereinement, afin de trouver les meilleurs compromis pour notre agriculture. Je vous invite à venir les discuter avec nous lors de notre assemblée générale. Votre avis nous intéresse et nous motivera à continuer de défendre les intérêts de notre agriculture.

Philippe Jeannerat, président

## 2. Contexte 2014

### Initiative « Pour la sécurité alimentaire »

Le lancement de l'initiative de l'Union suisse des paysans « Pour la sécurité alimentaire » a sans conteste été l'un des faits marquants de 2014. Le texte entend influencer la définition de la prochaine politique agricole avec la volonté de replacer l'approvisionnement indigène comme priorité non seulement en faveur de l'agriculture mais aussi du consommateur. La croissance de la population, le changement climatique, la raréfaction des ressources sont autant d'éléments qui légitiment un changement de cap.

L'objectif n'est pas de revenir à une agriculture purement intensive mais de ne pas poursuivre l'extensification au détriment de l'approvisionnement indigène. Lorsque comme aujourd'hui, ne pas produire devient plus lucratif que de produire, comment ne pas y voir une menace sur notre approvisionnement ? Importer ce que l'on se refuse à produire, comment ne pas y voir un non-sens ?

Mobilisant le monde paysan, la collecte de signatures s'est déroulée en à peine quatre mois, récoltant près de 150'000 signatures au niveau suisse dont 6556 dans le canton du Jura. La CJA s'est chargée d'organiser la collecte dans le canton du Jura en s'engageant fortement dans les assemblées ainsi qu'en coordonnant des actions dans la rue.

Le dépôt de l'initiative en un temps record, le 8 juillet, démontre un soutien affirmé de la population vis-à-vis de l'approvisionnement indigène et de la lutte contre la perte des terres cultivables.

Le Conseil fédéral a annoncé qu'il opposera un contre-projet à l'initiative de l'USP, reconnaissant l'enjeu de la sécurité alimentaire mais cependant en y intégrant le rôle des importations pour la garantir. Pour l'USP et la CJA, il est décisif que le contre-projet reprenne la principale revendication, à savoir le renforcement de la production de denrées alimentaires dans le pays.



L'entrée en vigueur de la politique agricole 2014-2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'est faite alors que tous les éléments n'étaient pas encore connus. Les dispositions relatives à la production de lait et de viande à base d'herbage (PVLH) et aux projets qualité du paysage se sont faites attendre. La remise en question par l'OFAG de plusieurs éléments des trois projets paysage jurassiens a retardé leur approbation, obtenue finalement en juillet moyennant des adaptations significatives, notamment en ce qui concerne le montant des contributions. Les agriculteurs de l'ensemble du canton ont ensuite eu la possibilité d'adhérer à l'un des projets qualité du paysage. Au final, après trois séances d'information très suivies, 75% des agriculteurs s'y sont inscrits.

Malgré une inévitable phase de rodage et des ajustements à apporter, les projets mis en place ont permis le versement de quelque 5,2 millions de contributions qualité du paysage. Toujours en matière de projets collectifs, 95% du territoire jurassien est désormais en réseau écologique. En définitive, les agriculteurs jurassiens ont pu bénéficier en 2014 de l'ensemble des instruments de la nouvelle politique agricole, grâce à l'anticipation et à l'engagement concerté de du canton, de la FRI et de la CJA.

Le montant total des contributions versées aux agriculteurs jurassiens a atteint 106,5 millions de francs en 2014 contre 105,6 millions de francs en 2013. Cette légère augmentation pour la première année de la PA 2014-2017 s'explique par l'anticipation en faveur des mesures paysagères et écologiques. Cependant, la contribution de transition, d'un montant de 10,7 millions de francs pour 2014, est appelée à disparaître au profit justement des systèmes de production et des mesures en faveur de l'écologie, du paysage et des ressources. Compte tenu du plafonnement des contributions paysagères à 6,2 millions de francs (encore 1 million de potentiel) et des réseaux écologiques déjà bien mis en place, il sera ardu de compenser la réduction de la contribution à la transition, qui plus est avec des contributions soumises au cofinancement, vu la situation des finances cantonales. L'agriculture se retrouve face à deux choix.

- Consacrer encore davantage de surfaces à l'écologie avec le risque que la manne fédérale vienne à diminuer et avec comme corollaire une diminution de la production.
- Compenser la baisse des paiements directs sur la production (compétitivité, diversification, etc.) et via des revenus annexes.

Quoi qu'il en soit, l'équation n'est pas simple et chaque exploitation se voit confrontée à des variables différentes.

La complexité de la Politique agricole 2014-2017, ses multiples contributions, ses formalités et les contrôles inhérents ont sensiblement renforcé les contraintes administratives tant pour les services que pour les agriculteurs.



A fin 2014, l'OFAG et le Ministre de l'économie Schneider-Ammann ont fait de la simplification administrative l'un de leurs objectifs phares. Difficile cependant de revenir en arrière dans un engrenage administratif aussi complexe. La coordination des contrôles entre les programmes étatiques et « privés », la centralisation de la gestion informatique des paiements directs intégrant les nouvelles technologies de géolocalisation, l'harmonisation des mesures paysagères et de mise en réseau écologique ou encore la saisie des données sur une plate-forme unique et possible via tablettes et smartphone sont autant de mesures que la CJA propose pour faciliter la gestion administrative et en réduire les coûts.

### **Budget 2015 de la Confédération**

A peine la nouvelle politique agricole en vigueur que le Conseil fédéral annonçait sa volonté de couper 3,6% dans l'enveloppe agricole pour le budget 2015, en grande partie par une réduction des paiements directs. Les paysans se sont sentis à juste titre grugés entre ces 130 millions de francs d'économies et les premiers effets de la politique agricole illustrée par une complexité sans précédent, une marche forcée vers l'extensification, une surenchère de dispositions administratives et des prestations toujours plus exigeantes. Pourtant, durant le débat sur PA 14-17, le Ministre Schneider-Ammann mentionnait : « Le Conseil fédéral était devant le dilemme suivant : les mêmes prestations pour moins d'argent ou davantage de prestations pour autant d'argent. Il a clairement choisi la seconde option ».

Le lobbying actif de l'Union suisse des paysans et de ses organisations membres a permis de convaincre une majorité de parlementaires à corriger le

tir. La CJA y a travaillé via le relais des parlementaires jurassiens. Les Chambres fédérales ont finalement restitué 99 des 130 millions que le Conseil fédéral voulait réduire à l'agriculture. Une correction certes encore insuffisante de 31 millions, mais qui n'allait tout de même pas de soi. En moyenne, 4000 fr. de paiements directs ont ainsi pu être préservés par exploitation jurassienne.

### **Proposition faites au Conseiller fédéral Schneider-Ammann**

Par l'intermédiaire du Ministre Michel Probst, la CJA a saisi l'opportunité d'une rencontre informelle avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann lors des festivités du 1<sup>er</sup> août à Porrentruy. La CJA a brièvement exposé les problèmes générés par l'orientation actuelle de la politique agricole avec de trop fortes incitations à l'extensification qui annihilent l'esprit d'entreprise. Le Conseiller fédéral a demandé que la CJA lui fasse des propositions concrètes. La CJA y a répondu par des revendications définies en quatre axes :

1. Encourager l'esprit d'entreprise en améliorant la compétitivité
  - Renforcement du soutien aux jeunes agriculteurs (< 35 ans)
  - Adaptation des forfaits pour crédits d'investissements et subventions à fonds perdus
  - Introduction de subventions à fonds perdu pour les bâtiments ruraux en zone de plaine.
  - Augmentation du plafond maximal des crédits d'investissement
  - Prolongation de la durée de remboursement des crédits d'investissement
2. Rééquilibrer le montant des contributions en faveur de la production.
3. Limiter les surfaces écologiques par exploitation
4. Permettre aux cantons de s'opposer à la parcellisation de certains domaines agricoles

Ces propositions doivent encore faire l'objet d'une discussion bilatérale avec le Conseiller fédéral.

### **Protection de la dénomination suisse**

La CJA a répondu au projet d'ordonnances relatives à la protection de la dénomination suisse. Ce sujet revêt une importance capitale tant pour la production suisse, forcée de toujours plus se positionner face à la concurrence étrangère, que pour le consommateur, souvent trompé par la « Suissitude » à géométrie encore variable des produits.

En première ligne des préoccupations agricoles, le mode de calcul du taux d'autoapprovisionnement et l'ouverture laissée pour les exceptions à la provenance suisse. Le projet définit le taux d'autoapprovisionnement (TAA) en tenant compte des exportations. Conséquence : un TAA tiré à la baisse, susceptible de faciliter le recours à des matières premières étrangères tout en conservant le drapeau suisse. Inacceptable pour l'agriculture qui demande d'exclure les exportations du calcul.

Le Swissness prévoit plusieurs exceptions à la règle du minimum de 80% d'origine indigène, comme lorsque les conditions naturelles empêchent la production, lorsque les produits ne sont temporairement pas disponibles en quantité suffisante ou encore lorsque le taux d'autoappro-



visionnement se situe au-dessous de 50, respectivement de 20%. Or, le projet du Conseil fédéral ouvre une nouvelle brèche, inacceptable aux yeux de la CJA, en ajoutant une exception sournoise, celle des matières premières ne pouvant être produites en Suisse sur la base des « exigences techniques nécessaires ». En d'autres termes, cette exception pourrait par exemple aller jusqu'à importer du blé avec de hautes teneurs en protéine tout en vendant le pain obtenu comme produit suisse. Un non-sens et une tromperie pour le consommateur. Rappelons que nul n'est obligé d'apposer la dénomination suisse sur un produit pour le vendre et rien n'empêche de le fabriquer en Suisse à partir de matière première étrangère.

Enfin, la question de la territorialité pose problème pour des cantons frontières comme le Jura. Le projet ne prévoit de tenir compte, comme terres à l'étranger, que des enclaves et des terres par tradition. Hors, le trafic rural de frontière, dont le périmètre est limité à une étroite bande de 10 km le long de la frontière, ne comprend pas uniquement des terres exploitées par tradition.

Ne pas reconnaître la production qui en est issue reviendrait à dépouiller le trafic rural de frontière de tout son sens. En intégrant l'entier du trafic rural de frontière, le Conseil fédéral reconnaîtrait la spécificité des exploitations frontalières qui se doivent, pour leur part, de garantir que l'ensemble de leur production soit conforme aux prescriptions suisses. La CJA en a fait l'une de

ses principales revendications et demande à tout le moins la reconnaissance de toutes les terres actuellement exploitées en trafic rural de frontière, que ce soit par tradition ou non. Ce compromis a pu être obtenu dans le cadre de l'USP malgré de fortes réticences émanant de certaines régions non concernées par le trafic rural de frontière. Reste à attendre la décision du Conseil fédéral.

## **OPTIMA**

En septembre 2014, le Gouvernement jurassien a dévoilé son programme d'économie du nom d'OPTIMA. Le projet prévoit à terme quelque 35 millions de francs d'économies par an dont près de 900'000 fr. imputés au Service de l'économie rurale. Bétonné par le Gouvernement et la plupart des partis politiques, OPTIMA n'a laissé quasiment aucune possibilité de négociation sur les mesures retenues. La CJA, comme d'autres organisations, a déploré le fait de ne pas avoir été consultée au préalable et a critiqué l'inégalité des mesures d'économies entre les services du DEC.

Principale pierre d'achoppement pour la CJA, la mesure visant la réduction du cofinancement cantonal des projets réseaux et paysage. Une mesure paradoxale puisque l'économie de 60'000 fr. aurait réduit de facto les contributions fédérales de 540'000 fr. alors que l'énorme effet levier de ce cofinancement cantonal amène des retombées directes et certainement supérieures à la part cantonale, en termes de fiscalité.

L'étroite concertation entre la CJA, les députés agricoles, l'ECR, la FRI et le DEC a finalement débouché sur une mesure compensatoire permettant de supprimer la mesure visée et ainsi de conserver le cofinancement prévu. Pour rétribuer les prestations d'agriculteurs qui feront encore le pas des réseaux écologiques et des projets paysages, les besoins en cofinancement vont encore augmenter ces prochaines années.

## **Aménagement du territoire**

La nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2014 déploie ses effets dans le canton du Jura. En attendant la révision du plan directeur cantonal, les dispositions transitoires s'appliquent, à savoir une extension de la zone à bâtir envisageable uniquement en cas de compensation.

La révision de la législation cantonale en matière d'aménagement du territoire a fait l'objet d'une procédure de consultation. Objectif : assurer la disponibilité des

terrains à bâtir et mettre en place un régime de compensation. La CJA soutient la plupart des mesures proposées dans le projet qui lui a été soumis.

Le développement du canton ne peut se faire systématiquement par l'emprise répétée sur les terres agricoles, d'autant plus que les terrains libres en zone à bâtir sont conséquents, bien que pas toujours tous idéalement situés. Dans de nombreux cas, les communes tentent de justifier la clause du besoin pour étendre leurs zones au détriment des terres cultivables. Or, nombres de parcelles privées demeurent inutilisées et leurs propriétaires refusent de s'en séparer.

Le classement d'une parcelle en zone à bâtir résulte d'une décision politique. Il est par conséquent légitime que les terrains mis en zones soient utilisés par leur propriétaire dans un délai raisonnable, à défaut de quoi des mesures s'imposent, comme la possibilité de rachat par la collectivité, pour autant que l'intérêt public prime sur l'intérêt privé. A ce titre, l'intérêt public se défend par la lutte contre le mitage du territoire, par des charges publiques importantes liées à l'équipement de terrains inutilisés et surtout pour le devoir constitutionnel d'une utilisation judicieuse et mesurée du sol.

L'introduction d'une taxe sur la plus-value lors du classement d'un terrain agricole en terrain à bâtir répond elle-aussi à la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi qu'à différentes interventions approuvées par le Parlement jurassien. Compte tenu que les moyens de la taxe sur la plus-value resteront limités, la CJA estime que le fonds ne doit ni servir au financement de plans d'aménagement ni à des mesures de protection des sites et du paysage. Afin de respecter la volonté du législateur, la taxe sur la plus-value doit non seulement indemniser des déclassements de parcelles mais être affectée à la réhabilitation de centres anciens ou de friches industrielles. L'agriculture revendique le soutien à des mesures visant à atténuer les effets de la réduction des terres cultivables du fait de la perte irrémédiable de l'outil de production qu'est le sol. Comme mesures concrètes, la CJA propose le subventionnement spécifique de projets collectifs de valorisation de la production agricole régionale et, sous certaines conditions, l'indemnisation des fermiers lésés.

Si elles aboutissent, ces différentes mesures devraient permettre une urbanisation plus raisonnable tout en atténuant les effets à la fois sur l'agriculture et le paysage.

La législation cantonale sur l'eau est totalement révisée. La CJA a participé au groupe de travail composé de représentants du canton, des communes et des milieux intéressés. Ce remaniement porte surtout sur les équipements et leur financement mais également sur les cours d'eau et les interventions dont ils font l'objet. L'agriculture, que ce soit par les terres jouxtant les cours d'eau, par la consommation d'eau du bétail ou par le faible recours aux infrastructures d'assainissement, impose des dispositions spécifiques à sa situation. Lors de la consultation, la CJA a demandé à ce que la loi soit précisée en ce sens, en formulant des propositions concrètes.

Les dispositions touchant l'agriculture sont à prévoir dans la législation cantonale pour éviter de devoir négocier commune par commune sur des principes qui ne devraient fondamentalement pas changer d'une commune à l'autre. Le fait de ne pas préciser des dispositions pourtant évidentes dans la législation cantonale ne ferait que reporter le travail sur les communes déjà passablement sollicitées.

Les cantons sont tenus de déterminer l'espace réservé aux eaux d'ici fin 2018. Le canton du Jura s'apprête à débiter ce travail. La question du statut des surfaces d'assolement sises dans l'espace cours d'eau est toujours controversée entre, d'une part, les chambres fédérales et les milieux agricoles qui ont réitéré la compensation effective des SDA concernées et, d'autre part, l'administration fédérale et les cantons qui prévoient de ne compenser que les pertes effectives de sols en qualité SDA.

S'agissant de la légalisation des espaces cours d'eau, il n'est pas décidé si la procédure passera par un plan spécial cantonal ou si elle se fera au moment de la transposition dans le plan d'aménagement local. La CJA soutient la procédure de plan spécial cantonal ouvrant ainsi les voies de droit simultanément sur l'ensemble du territoire cantonal. A défaut, on pourrait craindre des différences de traitement d'une commune à l'autre. Le renoncement au plan spécial cantonal ne ferait que reporter le traitement des oppositions sur les communes, alors que la détermination de l'espace cours d'eau sera faite par le canton avec la faible marge de manœuvre laissée par la législation fédérale.

## Etat de santé du Doubs

Initiée par le Parc du Doubs et le Pays horloger, une commission franco-suisse sur le Doubs a été créée en regroupant les milieux concernés (communes, agriculture, sylviculture, pêche, environnement, barrages, tourisme). L'objectif est de jouer un rôle fédérateur et de favoriser le dialogue entre les différents acteurs. La commission entend être une force de proposition à l'attention du Groupe de travail binational pour la qualité des eaux du Doubs.

La CJA a saisi cette plate-forme pour présenter l'évolution de l'agriculture dans le bassin versant du Doubs (20'000 ha de SAU), des Brenets à la Motte, sur les 15 dernières années. L'agriculture du bassin versant suisse du Doubs a réduit son impact par une augmentation des surfaces cultivées en bio dont la part dans la SAU a passé de 4 à 11%. Les terres ouvertes ont pour leur part diminué de 6 à 2,5% de la SAU. La charge en bétail par hectare présente une relative stabilité avec 0,97 UGB alors que la politique agricole permettait jusqu'ici 1,1 UGB par ha pour atteindre le plafond des contributions. L'utilisation d'engrais du commerce a par ailleurs sensiblement diminué et la tenue de bilan de fumure pour les exploitations qui y recourent donne les garanties nécessaires pour éviter les excès. En outre, le respect des conditions d'épandage et les durées minimales de stockage pour les fosses concourent également à une exploitation respectueuse de l'environnement et des eaux

## Séneçon et autres plantes indésirables

La prolifération du séneçon jacobée représente une menace pour les animaux de rente. Une attention doit donc être portée à cette plante toxique pour le bétail, même séchée. La CJA a sensibilisé les agriculteurs à cette problématique et à celles des autres plantes indésirables (chardons, etc.), tout en les priant d'annoncer au voyer d'arrondissement les endroits qui auraient échappé à l'attention des cantonniers. Du côté de la Section de l'entretien des routes, un rappel a été fait aux cantonniers et des campagnes d'arrachage ont été effectuées sur plusieurs tronçons.



La procédure d'entretien, à savoir la fauche échelonnée des abords des routes, favorise la prolifération du séneçon si ses plantes ne sont pas arrachées ou fauchées avant la floraison. Le SIN et l'ENV entendent faire le bilan de cette manière d'entretenir le bord des routes.

Pour ce qui est de la prolifération dans les herbages et les jachères, les agriculteurs doivent se montrer vigilants pour éviter que cette propagation ne soit une bombe à retardement pour les animaux de rente.

## **Contrôles officiels de base**

Les nouvelles dispositions en matière de détention des animaux et l'exécution des contrôles officiels de base font passablement parler dans les campagnes et encore davantage à la suite de l'émission Temps présent. Les contrôles officiels de base, désormais tous les quatre ans contre tous les dix ans jusqu'ici, représentent un changement de rythme important. La complexité et le volume des bases légales cachent plusieurs points subtils souvent méconnus de la profession. Bien que nul ne soit censé ignorer la loi, la CJA juge totalement exagéré de sanctionner les agriculteurs sur des dispositions méconnues.

Vu les relations tendues entre la base et le SCAV, la CJA a cherché le dialogue avec comme objectif de désamorcer une problématique qui couve et qui tend à se propager. Ainsi, la CJA a sollicité une table ronde avec le Ministre de la santé Michel Thentz, le SCAV, l'ECR, la FRI et l'AJAPI. L'objectif de cette table ronde visait à rétablir une relation constructive entre le SCAV et la profession agricole, dans l'intérêt de chacun.

Lors des tables rondes, la CJA a insisté pour que les manquements ne débouchent pas systématiquement sur des sanctions qui vont jusqu'à une réduction des paiements directs. Il ne s'agit pas de fermer les yeux sur les manquements mais de faire preuve de discernement entre ce qui est grave et ce qui l'est moins, de même qu'en faisant preuve d'empathie dans les situations particulières.

La CJA a proposé d'accorder systématiquement un délai de mise en conformité, même court, au terme duquel les sanctions pourraient être prononcées si les manquements devaient persister. De cette manière, la CJA estime que les objectifs de la législation seraient atteints de manière plus progressive mais aussi plus efficace. La législation vise d'abord à atteindre des objectifs qu'à prendre les gens en faute. Là également, le canton n'est pas entré en matière, arguant le principe de l'égalité de traitement envers les autres secteurs.

Face à l'absence de vulgarisation tant de la part du SCAV que de l'OSAV ou d'Agridea, la CJA et la FRI se sont attelées à élaborer des guides pratiques vulgarisant les exigences pour la détention des bovins et la détention des chevaux. En parallèle, la FRI et le SCAV ont proposé deux cours sur



les contrôles officiels de base dans des fermes. Par ces actions, les exigences devraient être plus facilement saisies par les agriculteurs de manière à éviter que les contrôles ne débouchent sur des sanctions.

En tant qu'organisation professionnelle, la CJA estime avoir fait tout son possible pour instaurer le dialogue et calmer le jeu, en proposant des solutions et une application équilibrée de la législation.

## Plan Loup

Après s'être installé initialement dans les régions des Alpes et des Préalpes, le loup a élargi son territoire à l'Arc jurassien et même aux régions de plaine. La problématique devient nationale. Rejoignant la position de l'USP et du SAB, la CJA a catégoriquement rejeté le plan Loup mis en consultation durant l'été par l'OFEV.

Trop orienté pour les régions alpines, le loup pose par exemple des problèmes différents dans l'Arc jurassien, notamment du fait de plus petits troupeaux. Les mesures proposées par l'OFEV en matière de protection des troupeaux (berger, chiens de protection, clôtures) ne sont ni réalistes ni applicables sur l'ensemble du territoire. Elles peuvent être mises en place ponctuellement dans de grands troupeaux mais deviennent irréalistes avec des troupeaux de quelques dizaines de têtes.

Les questions du statut de protection et des modalités de tir sont totalement insatisfaisantes dans le projet mis en consultation. Il est paradoxal de donner toujours davantage de contraintes à l'agriculture au niveau du bien-être des

animaux et d'admettre sans autres que des animaux soient à la merci d'un prédateur féroce dans sa manière d'attaquer les troupeaux de moutons.

## **Gens du voyage**

L'absence d'aire d'accueil pour les gens du voyage engendre des occupations illégales de parcelles, le plus souvent agricoles. En 2014, une solution provisoire a pu être trouvée avec Innodel, à Courroux. Le canton a par ailleurs fait le choix de deux aires pérennes, l'une à Porrentruy, l'autre à Courrendlin. La CJA a répondu positivement à la procédure de consultation compte tenu du fait que les places prévues correspondent à ses critères, à savoir :

- Délimitation physique évitant le contact avec la zone agricole, de manière à éviter les nuisances et les dommages comme ce fut le cas à Bassecourt
- Proximité de l'A16
- Accessibilité pour les piétons
- Attractivité pour les gens du voyage de par la proximité de grands villages (zone de chalandise)
- Proximité par rapport aux forces de l'ordre
- Idéalement propriété foncière en mains publiques

Ces critères étant remplis pour les deux places proposées, la CJA estime que les choix opérés sont pertinents, d'autant plus que ces aires ne se situent pas à proximité immédiate de localités, ce qui limite les problèmes de cohabitation. La consultation a rencontré cependant de fortes oppositions.

## **Salaire minimum**

L'initiative fédérale sur le salaire minimum a été balayée par 76% des voix le 18 mai 2014. Le texte qui prévoyait un revenu minimum légal de 22 francs de l'heure aurait eu des conséquences désastreuses sur la compétitivité de l'agriculture suisse.

Sur le plan jurassien, l'avant-projet de loi sur le salaire minimum a fait l'objet d'une consultation. La CJA estime raisonnable et objectif d'exclure le personnel agricole du champ d'application de la Loi sur le salaire minimum cantonal, quand bien même le but de cette loi est louable. Il serait tout simplement impossible à l'agriculture de verser un salaire brut minimum de 19,25 fr. de l'heure. L'agriculture serait directement menacée par l'application du salaire minimum cantonal. En cas d'application, les agriculteurs jurassiens renonceraient à de la main-d'œuvre extra-familiale en réduisant la production et en extensifiant leurs exploitations. Les emplois agricoles seraient par

conséquent directement menacés, ce qui serait en définitive défavorable aux travailleurs.

Des adaptations sont régulièrement apportées au contrat-type de travail dans l'agriculture jurassienne, sur la base des recommandations de l'Union suisse des paysans.

## **Buisson Galant**

Le démantèlement du domaine du Buisson Galant à Alle a suscité la controverse. La CJA déplore le morcellement d'un tel domaine, remanié et doté d'une surface permettant de faire vivre une famille. La CJA s'est engagée en faveur d'un maintien en une seule entité. En tant qu'organisation faitière de l'agriculture jurassienne, la CJA poursuit l'objectif de maintenir le plus grand nombre d'exploitations viables dans le canton du Jura, par une agriculture à la fois productive et durable, comme maillon fort de l'économie régionale et comme source d'approvisionnement de proximité. La législation et la jurisprudence ont toutefois permis ce démantèlement.

Le démantèlement d'un domaine de 60 ha au parcellaire dispersé et aux infrastructures dépassées peut se comprendre contrairement au morcellement d'un domaine de 40 ha d'un seul tenant ou presque. Dans ce sens, une intervention parlementaire déposée par le Conseiller national Jean-Paul Gschwind demande une modification légale de la Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) pour éviter la parcellisation de certains domaines en donnant des compétences aux cantons. L'initiative demande à ce que les cantons aient la possibilité de légiférer de manière à empêcher l'affermage par parcelles pour les exploitations agricoles bien arrondies et dont la surface atteint au moins 100% de la moyenne régionale.

Il ne fait aucun sens de soutenir via des moyens publics des améliorations structurelles pour ensuite affermer puis vendre des domaines par parcelles. A défaut de pouvoir légiférer sur ce point, nous arriverons à des aberrations et à des disparitions d'exploitations qui ne se justifient pas pour simplement encourager la fuite en avant et la croissance d'exploitations dont la transmission sera rendue d'autant plus difficile.

### 3. Statistiques de l'agriculture jurassienne

#### Données générales sur l'agriculture jurassienne

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2012	2013	2014
<u>Exploitations agricoles</u>							
<b>Exploitations recensées</b>	u.	1'144	1'089	1'066	990	970	<b>962</b>
<b>dont exploitations PER</b>		1097	1006	968	878	857	<b>843</b>
<b>dont exploitations BIO</b>	u.	47	83	98	112	113	<b>119</b>
<b>Communautés d'exploitations</b>	u.		45	52	50	47	<b>45</b>
<b>SAU totale (sans pâturages communaux)</b>	Ha	39'301	40'141	40'289	40163	40258	<b>40284</b>
<b>Emplois</b>	u.	n. d.	3530	3049	3028	2987.	<b>n.d.</b>
<b>Dont emplois à plein temps</b>	%		58.2	57.2	53.9	53.9	
<u>Production végétale</u>							
<b>Prairies (toutes catégories)</b>	Ha	17'580	19'058	19'606	19'036	19832	<b>19874</b>
<b>Pâturages (sans communaux)</b>	Ha	8'290	9'220	9'555	9615	9628	<b>9585</b>
<b>Pâturages d'estivage</b>	Ha			5'791	5791	5791	
<b>Céréales panifiables</b>	Ha	4'400	3'690	2'651	3124	3229	<b>3376</b>
<b>Céréales fourragères</b>	Ha	4'330	3'900	3'788	2901	2644	<b>2501</b>
<b>Maïs-grain</b>	Ha	313	379	208	119	142	<b>99</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	Ha	2'132	2'158	2'391	2440	2490	<b>2358</b>
<b>Oléagineux</b>	Ha	890	890	972	979	1010	<b>1115</b>
<b>Pois protéagineux / Féverole</b>	Ha	105	198	168	134	176	<b>220</b>
<b>Pommes de terre</b>	Ha	109	79	56	43	36	<b>34</b>
<b>Betteraves sucrières</b>	Ha	334	291	339	338	352	<b>364</b>
<b>Betteraves fourragères</b>	Ha	145	111	75	46	43	<b>36</b>
<b>Tabac</b>	Ha	35	50	40	41	42	<b>42</b>
<b>Surfaces à litière, haies et bosquets</b>	Ha	252	262	280	346	365	<b>389</b>
<u>Production animale</u>							
<b>Bovins totaux</b>	u.	55'715	57'261	58'745	58'578	58'903	<b>59'828</b>
<b>Vaches</b>	u.	20'215	21'439	22'770	23'085	23'385	<b>23'431</b>
<b>Vaches laitières</b>	u.		15'588	15'610	15'912	16'129	<b>16'195</b>
<b>Détenteurs de vaches allaitantes</b>	u.		281	307	-	-	<b>-</b>
<b>Autres vaches dont allaitantes</b>	u.			6'282	7173	7256	<b>7236</b>
<b>Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)</b>	u.	13'572	13'622	13'542	16'270	16'392	<b>16'180</b>
<b>Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)</b>	u.	<b>9'540</b>	<b>8'741</b>	<b>8'517</b>	<b>19'223</b>	<b>6340</b>	<b>20'216</b>

Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Le bétail d'engraissement et d'élevage est cumulé.  
Données : ECR et OFS

L'hiver n'avait pas été si doux depuis plusieurs années. Les sols, une fois de plus, n'ont pas été ameublés par le gel. L'hiver a été relativement humide mais, la majorité des précipitations ont été sous forme de pluie. Il n'y a eu que peu de jours avec une couverture neigeuse. Les températures très clémentes de l'hiver ont permis une reprise rapide de la végétation.

Les mois de mars et avril ont été à l'opposé de ceux de l'année 2013. A la station météo de Fahy, seuls 62 millimètres d'eau cumulée ont été relevés durant cette période, soit un peu plus du tiers des précipitations enregistrées sur la même période des 30 dernières années. Cette météo a permis une reprise rapide des travaux dans les champs. Les semis de cultures de printemps, principalement les betteraves, se sont déroulés dans de très bonnes conditions. A Fahy, les derniers jours de gel ont été observés vers le 20 avril.

Le mois de mai a, quant à lui, été plus arrosé. Les créneaux propices à l'ensilage ont été assez rares durant la première quinzaine du mois. Les personnes n'ayant pas semé leur maïs à la mi-avril ont dû prendre leur mal en patience et attendre la fin mai ainsi que le retour de l'anticyclone des Açores pour finir les semis et faire les foins. Le mois de juin a également été propice aux récoltes de fourrages avec peu de jours de pluie.

Depuis des décennies, l'été n'a jamais été aussi humide en juillet et en août. La station de Fahy a enregistré 2,5 fois plus de précipitations que la moyenne des trente dernières années (212 mm par m<sup>2</sup>). Le mois d'août a été un vrai calvaire compliquant les regains et les moissons dont la qualité diminuait jour après jour. Une accalmie entre le 15 et le 22 août a permis de finir les moissons et de voler un peu de regain à cette météo calamiteuse. Les épisodes orageux ont été assez rares durant l'été. Quelques communes ont néanmoins été touchées par la grêle.

Début septembre, un orage est venu anéantir une bonne partie des regains prêts à être ramassés. Par la suite, les conditions météorologiques se sont améliorées, permettant de récolter les maïs les plus avancés dans de très bonnes conditions. Les derniers maïs ont été ensilés autour du 20 octobre, la qualité de ces derniers était bonne et heureusement qu'aucune gelée n'est intervenue en plaine avant début novembre. Il y a toujours eu des fenêtres météo permettant d'emblaver les céréales d'automne. Il fallait parfois être patient afin de profiter de conditions optimales.

### 5.1 Fourrages

Enfin une sortie d'hiver avec peu de dégâts de campagnols et ce malgré un hiver clément au niveau des températures. Au vu de l'hiver, on peut dire que la végétation ne s'est que peu stoppée. Les herbages ont généralement très vite repris leur croissance. Ces conditions ont permis de lâcher les bêtes très rapidement au pâturage. Les conditions de mars/avril étaient d'ailleurs idéales pour la pâture, le terrain étant portant.

Une grande partie des maïs avaient été semées dans la première quinzaine d'avril dans de très bonnes conditions. Par contre, ces derniers ont végété pendant près d'un mois suite aux nombreuses précipitations et en raison du retour du froid entre fin avril et fin mai. Bons nombres de troupeaux ont également retrouvé leurs quartiers d'hiver durant cette période, les dégâts dans les pâturages étant trop importants.

Les herbages continuant de se développer, les exploitants tapaient du pied pour ensiler. Les fenêtres météo étant très courtes, les récoltes d'ensilage ont été très difficiles. Les stades de récolte ne furent pas des plus optimaux dans bien des cas. D'ailleurs, certaines exploitations ont renoncé à l'ensilage pour faire du foin. Les volumes de foin ou d'ensilage de la première coupe furent très bons et la qualité des foins est réjouissante.

Au vu des précipitations consécutives aux coupes de foins, les regains promettaient en volume. Une fois de plus, les conditions maussades ont retardé les regains et péjoré leur qualité. Les exploitations pouvant faire de l'ensilage ont essayé de sauver les coupes de regain en les emballant.

L'herbe n'a pas subi d'arrêt de croissance. Elle a même poussé très longtemps étant donné que les gelées d'automne ne sont arrivées que tardivement. Malgré une pousse continue, durant les mois de juillet et août, la gestion de la pâture fût très compliquée au vu des conditions météo et de l'état des sols détrempés qui ne permettaient pas de lâcher le bétail sans dégrader les gazons.

Les gelées automnales n'arrivant que tardivement, bon nombre de troupeaux se sont attardés dans les parcs afin de mettre en valeur l'herbe encore sur pied. Certaines exploitations ont également profité de prolonger la période d'affouragement en vert à la crèche. Les réserves de fourrages pour l'hiver n'auront en définitive pas été entamées trop tôt.

## **5.2 Céréales fourragères**

Les surfaces dédiées aux cultures fourragères sont, une fois de plus, en diminution de 135 hectares par rapport à l'année précédente. Sur 10 ans, on constate une diminution de 1400 ha pour se situer à 2501 ha en 2014, conséquence directe de la rentabilité insuffisante des céréales fourragères.

Les récoltes d'orge se sont déroulées dans de bonnes conditions et, tôt dans la saison, les rendements se sont révélés excellents. Les centres collecteurs jurassiens ont vu les tonnages augmenter de 1222 tonnes en comparaison à l'année précédente. Il est cependant toujours difficile de faire une estimation du rendement moyen des cultures du fait de la mise en valeur sur les exploitations et des livraisons à des moulins hors canton (ces derniers ne veulent pas communiquer leurs chiffres).

Au niveau du triticale, certaines parcelles ont été très affectées par la germination sur pied, affectant le poids à l'hectolitre et le prix. Les volumes réceptionnés correspondent à ceux de l'année dernière.

Suite aux conditions désastreuses du mois de juillet et août, la majorité des blés récoltés ont été déclassés en céréales fourragères, cela concerne 9325 tonnes de froment. Pour la récolte 2014, le tonnage de céréales fourragères réceptionnées (blé germé compris) est de 2,5 fois plus important que pour la récolte de 2013 et se monte à 20'552 t.

## **5.3 Céréales panifiables**

Au niveau des céréales panifiables, on peut dire que c'est une année à oublier. La météo ayant anéanti une grande partie des cultures de blé et seigle. Les pluies de juillet et août ont eu pour effet de favoriser la germination sur pied. La région la plus touchée est sans aucun doute l'Ajoie avec près de 85% des lots germés. Les 9325 tonnes de blé germé réceptionnées dans les centres collecteurs jurassiens illustrent le lourd tribut pour les producteurs.

S'il n'y avait pas eu la germination sur pied, tout le monde se souviendrait des rendements exceptionnels de l'année 2014. Les centres collecteurs ont réceptionné 4000 tonnes de céréales (panifiables et fourragères) de plus qu'en 2013. Ces quantités supplémentaires et le fait que beaucoup de lots n'étaient pas secs ont engendré des difficultés lors des livraisons. Les capacités de réception (tonnes/jour) ont dû être réduites afin de pouvoir sécher et ventiler les lots.

Les exploitants jurassiens ont emblavé 3'376 ha de céréales panifiables à l'automne 2014, soit 147 ha de plus que l'année précédente. Les blés, seigles et épeautres ont très bien hivernés, le printemps a été très favorable au développement des céréales. Favorisée par les conditions climatiques, la rouille jaune fût la maladie la plus présente sur les céréales en 2014. Fait rare, passablement de parcelles annoncées en extenso ont été retirées afin de lutter contre cette maladie fongique.

#### **5.4 Oléagineux**

La surface d'oléagineux dans le canton est en augmentation depuis plusieurs années. Par contre, c'est la première fois que cette augmentation est de plus de 10%, avec 1'115 ha d'oléagineux recensés en 2014. On constate une augmentation de la surface dévolue au colza dans la vallée de Delémont.

Les rendements du colza sont extraordinaires. En effet, les centres collecteurs de Landi ArcJura (Alle et Delémont) ont réceptionnés 45% en plus de colza que l'année dernière, soit au total 3824 t. Ce chiffre ne tient pas compte de la partie de colza bio et conventionnel livrée hors canton.

Ces bons rendements s'expliquent par une année très propice pour le colza et un hiver doux marqué par une reprise de végétation rapide. La floraison précoce a réduit la période de sensibilité aux méligèthes. Au niveau des livraisons, il est très rare de voir des lots avec si peu d'humidité, une grande partie des colzas livrés étaient quasiment secs, il n'y a eu que peu de frais de séchage pour les producteurs.

#### **5.5 Betteraves**

La récolte de betterave a atteint un niveau exceptionnellement élevé tant au niveau jurassien que suisse. Les rendements ont profité d'une météo très favorable et le feuillage sain combiné aux bonnes conditions automnales, a fait grimper les taux de sucre.

Ces quantités exceptionnelles conjuguées à la réduction des droits de douane et à la baisse du prix du sucre dans l'UE ont en revanche conduit l'interprofession à réduire le quota de sucre pour 2015 à 250'000 t pour la Suisse (260'000 t pour 2014). L'interprofession indique que cette diminution se fera par le gel temporaire, sur une base volontaire, de quotas individuels et des reports de quotas, à l'exception des reprises d'exploitation. Niveau prix, l'interprofession a réduit le prix indicatif du quota A de 53 à 48 fr. la tonne. Le

prix indicatif et les conditions pour le quota C2 ont également été revus à la baisse. D'autres décisions ont été prises pour affronter les difficultés du marché.

Les corrections budgétaires apportées par le Parlement devraient en revanche permettre de maintenir la contribution à la culture de betteraves à 1600 fr. l'hectare.

Gare de chargement	Betteraves t	Surface ha	Rendement t/ha	Sucre %	Tare totale %
<b>Alle</b>	17'687	221	80	17.8	8.3
	<i>12'562</i>	<i>212</i>	<i>59</i>	<i>17.5</i>	<i>7.7</i>
<b>Boncourt</b>	3'456	38	92	17.3	10.9
	<i>2'415</i>	<i>37</i>	<i>66</i>	<i>17.6</i>	<i>15.0</i>
<b>Delémont</b>	8'278	106	78	17.7	12.9
	<i>5'122</i>	<i>99</i>	<i>52</i>	<i>17.1</i>	<i>8.1</i>
<b>Jura</b>	29'421	365	81	17.7	9.9
	<i>20'100</i>	<i>348</i>	<i>78</i>	<i>17.4</i>	<i>8.6</i>
<b>Suisse</b>	1'926'496	21'311	90	17.6	7.3
	<i>1'391'978</i>	<i>20'120</i>	<i>69</i>	<i>17.6</i>	<i>8.8</i>

Source : SAF (2014 sans bio) En italique : chiffres 2013

## 6. Economie animale

### 6.1 Production laitière

Alors qu'en 2013, le marché laitier frisait la pénurie, la production laitière est depuis redevenue excédentaire. Entre janvier et octobre, la production nationale dépassait de 3,7% la même période de l'année précédente, rejoignant quasiment le niveau de 2012 (+1,5%).

Les actions de dégagement entreprises par Lactofama ont permis à Miba de maintenir le prix du lait jusqu'en octobre. Jusque-là, le prix s'est affiché à un niveau correct par rapport aux années précédentes, à 64 ct. Le contexte tant national qu'international a conduit à deux baisses de prix successives, relançant ainsi les incertitudes sur le marché laitier, qui plus est à la veille de l'abandon des quotas dans l'UE.

Alimentés jusqu'ici par les fonds de la FPSL, les dégagements effectués par Lactofama se sont révélés concluants. L'action de Lactofama a permis de faire « apparaître » et de dégager du lait C jusqu'ici camouflé, on s'en doutait, en lait B. Le constat est navrant, alors qu'une segmentation, appliquée à la lettre par

tous les acteurs de la filière, permettrait de stabiliser le marché. A l'évidence, les failles de la segmentation ne permettent pas de croire en la capacité de cette dernière à gérer le marché

La crise qui guette à nouveau l'économie laitière impose de jouer la prudence et de prendre les mesures adéquates. Afin de disposer de moyens pour contribuer à l'allègement du marché via Lactofama, les producteurs devront nouvellement participer à hauteur de 0,45 ct par kg de lait. Près de 12 millions de francs devraient ainsi être réunis par an. Reste à espérer que cette contribution d'allègement permette d'éviter un effondrement des prix. Mais à défaut de gestion des quantités, rien n'est moins sûr.

### **Ouverture de la ligne blanche ?**

Le rapport du Conseil fédéral relatif à l'ouverture de la ligne blanche a de quoi inquiéter. La menace est à prendre au sérieux pour une production laitière qui constitue encore et toujours la colonne vertébrale de l'agriculture tant jurassienne que suisse. La libéralisation totale du marché laitier prévoit un alignement sur le prix européen soit une baisse estimée de 17 ct par kg (-25%). Le Conseil fédéral prévoit un gain de « bien-être » pour la population de 150 à 200 millions de francs, que même les organisations de consommateurs mettent en doute.

Pour faire passer la pilule, pour ne pas dire comme soins palliatifs, l'OFAG et le Conseil fédéral prévoient une réallocation des soutiens, en supprimant le supplément pour le lait transformé en fromage et les contributions à l'exportation dans le cadre de la Loi chocolatière. Les 310 millions ainsi récupérés seraient redistribués selon trois scénarios. Le premier consiste en un supplément de 9 ct par chaque kg de lait produit, le second en une contribution herbagère à la surface servant à la production laitière et le troisième en une augmentation de la contribution de base pour la sécurité de l'approvisionnement à raison de 400 fr. par ha. Alors que la Confédération demande aux agriculteurs davantage d'esprit d'entreprise, voilà qu'elle les lierait encore plus aux contributions publiques.

Le rapport tient compte d'un prix européen à 47 ct. Mais qu'en sera-t-il une fois les quotas abandonnés dans l'UE en 2015 ? Les fromages suisses ont survécu au libre-échange grâce à leur positionnement mais aussi grâce aux soutiens pour le lait transformé que le Conseil fédéral imagine lâcher. La libéralisation de la ligne blanche nuirait donc aussi au marché du fromage. Produire aux prix européens et aux coûts suisses : une équation impossible. Nul doute que les

producteurs de lait demanderaient rapidement des intrants aux coûts européens, à défaut de pouvoir agir sur des salaires suisses qui continueraient de les pénaliser. A travers la libéralisation totale du marché laitier, le Conseil fédéral couve certainement l'embryon d'un accord de libre-échange agricole.

### Evolution des volumes de lait produits dans le canton du Jura

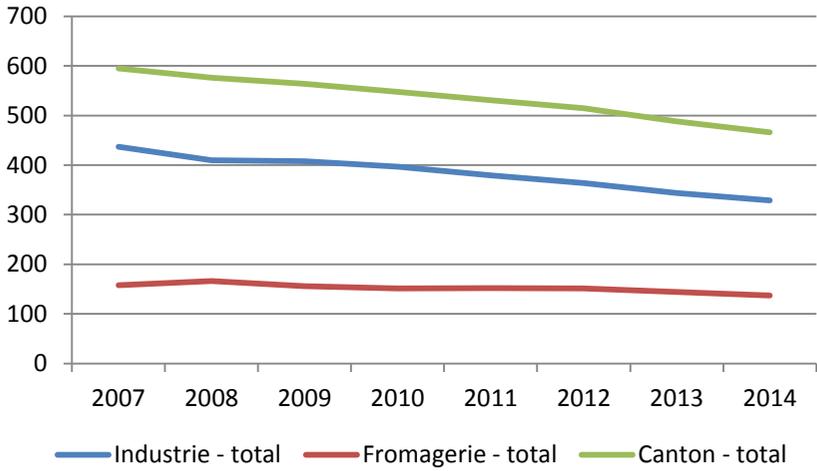
	2007	2011	2012	2013	2014
Total producteurs	595	531	515	488	466
Quantités livrées globales	90'827'154	95'115'066	93'581'101	91'482'749	96'888'818
Dont lait de fromagerie	26'486'040	27'207'864	26'437'321	25'789'911	28'299'396
Quantités moyennes par producteur	152'651	179'124	181'711	187'465	207'916

Source : MIBA (le référencement opéré par MIBA pour la provenance cantonale peut influencer les chiffres annuels)

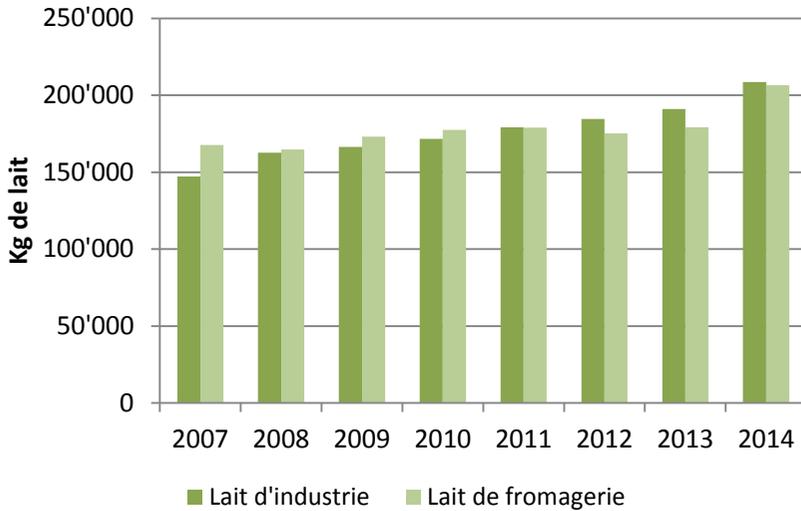
La généralisation du système mensuel à tous les producteurs Miba est intervenue en 2014. Le prix de base a atteint 64 ct par kg de janvier à fin septembre. Une baisse de 3 ct est intervenue au 1<sup>er</sup> octobre, de 1 ct au 1<sup>er</sup> novembre et de 3 ct au 1<sup>er</sup> décembre. Sur le premier semestre, les déductions appliquées aux quantités supplémentaires ont représenté en moyenne 5,33 ct. Entre juillet et octobre, aucune déduction n'a été infligée aux quantités supplémentaires contrairement aux mois de novembre et de décembre avec respectivement 4 et 5 ct de pénalité. Compte tenu du contexte national et international avec l'abandon des quotas dans l'UE et l'abandon du taux plancher annoncé début 2015, les prévisions laissent présager d'une pression soutenue sur les prix.

Entre 2007 et 2013, soit sur une période de sept ans, la Miba a perdu un quart de ses producteurs dont le nombre a passé de 2078 à 1605. Les volumes se sont cependant maintenus avec un quart de lait en plus par exploitation. Le Jura a moins perdu de producteurs (-18%) tout en progressant en quantités, à raison de 28% par exploitation.

## Nombre de producteurs de lait - JU



## Moyenne par exploitation



## Commission de la filière laitière jurassienne

La commission de la filière laitière a poursuivi ses travaux. Les premiers jalons d'un projet de développement régional de valorisation du lait ont été posés. Il s'agit à présent de monter le projet en y associant les acteurs intéressés à le rejoindre.

### 6.2 Marchés publics

#### 6.2.1 Bovins

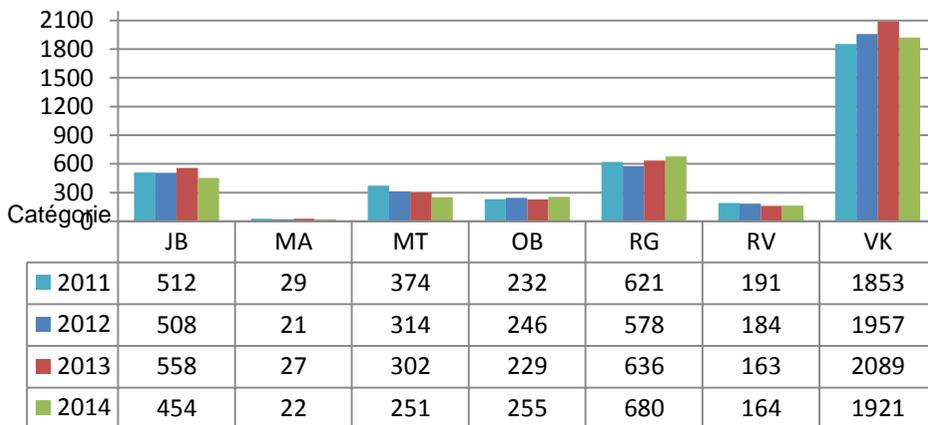
Les marchés publics de bétail bovin ont connu un repli de 257 bêtes en 2014 par rapport à l'année précédente, pour retrouver un niveau relativement comparable à 2011-2012. Les cinq places de marchés jurassiennes ont permis la commercialisation de 3747 bovins, soit en moyenne 107 animaux écoulés pour chaque demi-journée de marché, contre 117 en 2013.

Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
<b>Delémont (11)</b>	352	- 55
<b>Porrentruy (12)</b>	936	- 26
<b>St-Ursanne (7)</b> <small>* 4 marchés annulés ; inscriptions insuffisantes.</small>	118	- 81
<b>Glovelier (11)</b>	1232	- 56
<b>Saignelégier (y compris Les Bois) (12)</b>	1109	- 39

Dans la tendance nationale, le recul de nombre de bêtes commercialisées s'observe surtout au niveau de la catégorie vaches VK (-168 par rapport à 2013, - 36 par rapport à 2012) et des broutards -104 par rapport à 2013.

La demande des industries pour de la viande de transformation indigène est soutenue et devrait le rester, face à une offre pas toujours suffisante. En écoulant leurs animaux via les marchés publics, les producteurs profitent d'avantages, que ce soit par l'assurance des animaux, par les surenchères, par le paiement à dix jours, par la contribution cantonale incitative mais aussi par le fait de contribuer à la transparence des prix.

## Nombre d'animaux vendus 2011-2014



JB : broutard

MA : taureau

MT : jeune taureau

OB : bœuf

RG : génisse

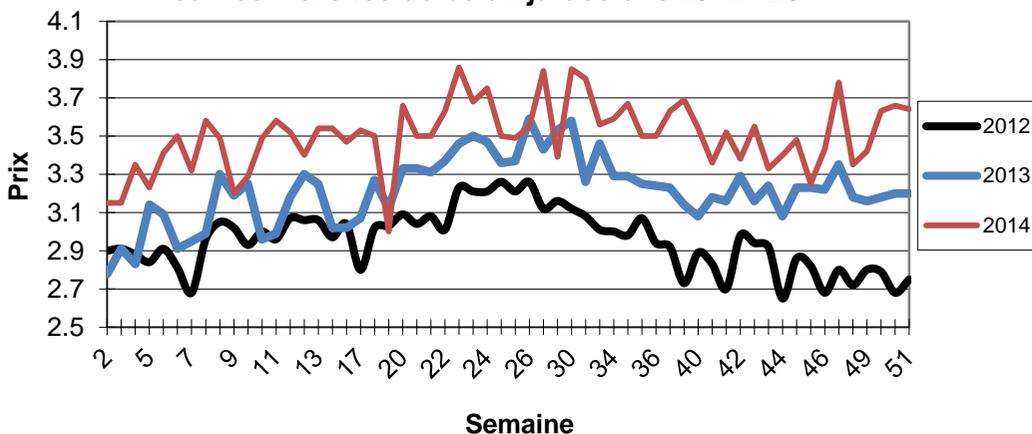
RV : jeune vache

VK : vache

Les prix du marché du bétail de transformation se situent à un bon niveau en comparaison pluriannuelle. A l'exception des broutards, les prix obtenus sur les marchés jurassiens sont plus élevés que 2013. Ainsi, le prix moyen des vaches VK a atteint 3,21 fr., soit 34 ct de plus que l'année précédente (27 ct de surenchères contre 23 en 2013). Par rapport à la table Proviande, les surenchères réalisées en 2014 représentent 430'000 fr. en faveur des producteurs.

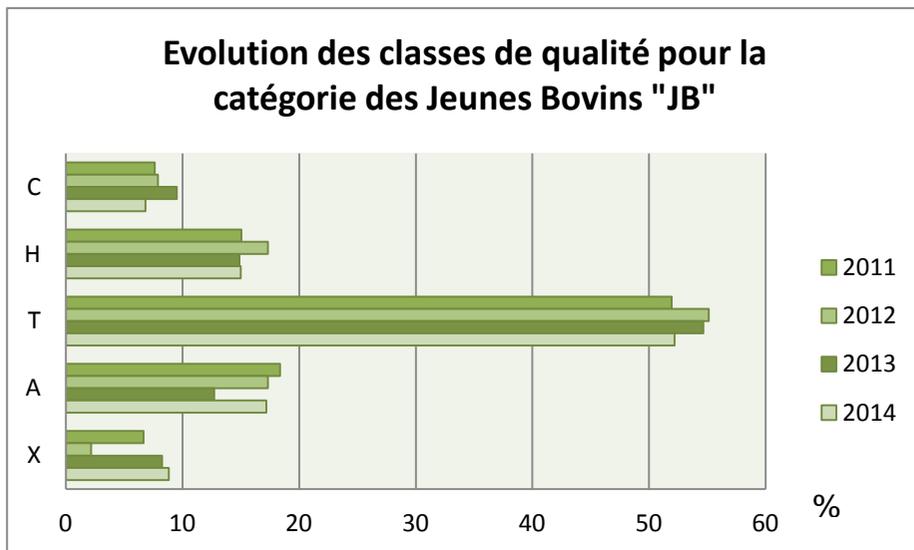
		JB	MA	MT	OB	RG	RV	VK	Ø
<b>Nombre de bovins vendus</b>	2011	512	29	374	232	621	191	1853	3812
	2012	508	21	314	246	578	184	1957	3808
	2013	558	27	302	229	636	163	2089	4004
	2014	<b>454</b>	<b>22</b>	<b>251</b>	<b>255</b>	<b>680</b>	<b>164</b>	<b>1921</b>	<b>3747</b>
<b>Prix moyen</b>	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
	2012	5.49	3.07	4.56	4.49	4.30	3.01	2.66	3.58
	2013	5.52	3.26	4.63	4.58	4.46	3.16	2.87	3.74
	2014	<b>5.39</b>	<b>3.70</b>	<b>4.72</b>	<b>4.70</b>	<b>4.46</b>	<b>3.50</b>	<b>3.21</b>	<b>3.92</b>
<b>Enchère moyenne</b>	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14
	2012	0.19	0.17	0.04	0.02	0.04	0.12	0.24	0.17
	2013	0.23	0.10	0.07	0.06	0.12	0.16	0.23	0.19
	2014	<b>0.23</b>	<b>0.18</b>	<b>0.09</b>	<b>0.13</b>	<b>0.15</b>	<b>0.18</b>	<b>0.27</b>	<b>0.22</b>

### Evolution des prix moyens des VACHES, classe T sur les marchés de bétail jurassiens 2012 - 2014



Si le prix de vente des broutards se situe en moyenne à un niveau inférieur à 2013 (5,39 contre 5,52 fr. par kg PV), cela s'explique par des classifications moins bonnes mais qui restent néanmoins à un niveau très positif. Trois quart des broutards ont été classés dans les classes de charnure C, H et T, contre 79% en 2013.

### Evolution des classes de qualité pour la catégorie des Jeunes Bovins "JB"



## 6.2.2 Ovins

### Statistique 2014 des marchés de moutons

Catégorie	Nombre	PV brut moyen	Déduction moyenne	PV net moyen	Prix moyen	Prix de prise en charge moyen
		kg	Kg	kg	Fr./kg PV net	Fr./kg PV net
<b>Agneaux &lt; 43 kg</b>	<b>128</b>	41.54	2.63	38.91	5.79	5.31
<b>Agneaux &gt; 43 kg</b>	<b>81</b>	51.59	2.70	48.89	4.93	-
<b>Agneaux pâturages</b>	<b>115</b>	33.88	2.63	31.24	4.69	4.84
<b>Moutons 4 à 8 pelles</b>	<b>66</b>	76.58	5.97	70.61	2.28	2.25
<b>Moutons 0 à 2 pelles</b>	<b>6</b>	60.67	3.17	57.50	n.d.	n.d.
<b>TOTAL</b>	<b>396</b>					

## 6.3 Elevage chevalin

L'élevage chevalin suisse, et en particulier le Franches-Montagnes, continue de souffrir de la concurrence étrangère. Cet état de fait n'est pas nouveau. La rentabilité au plus mal, conjuguée à des contraintes toujours plus exigeantes et à un timide soutien étatique, incite des éleveurs à lâcher la bride.

La tendance est connue avec une baisse des naissances de 40% ces quinze dernières années sur le plan suisse, atteignant ainsi un niveau particulièrement critique pour l'avenir de l'unique race chevaline indigène.

L'inégalité de traitement par rapport à l'étranger est éclatante avec des taxes d'exportation, TVA comprise, atteignant jusqu'à 40% du prix du cheval exporté. A eux-seuls, les droits de douane vers l'UE totalisent 11,5% du prix du cheval, soit près de 700 fr. pour un Franches-Montagnes. A défaut d'obtenir une réduction des taxes européennes, un rehaussement de la taxe douanière suisse est nécessaire pour instaurer une égalité de traitement. Invoquant les accords OMC, comment l'OFAG peut-il prétendre ne pas pouvoir agir sur le tarif douanier alors que la taxe douanière pour les chevaux dans l'UE dépasse de cinq fois, voire davantage, la taxe de 120 fr. pratiquée en Suisse ?

Malgré une menace claire sur l'avenir de la race Franches-Montagnes et les appels répétés des éleveurs, Berne n'a pour l'heure pas apporté les mesures suffisantes pour redynamiser l'élevage chevalin indigène. Le rehaussement de la protection à la frontière est une nécessité pour assurer la pérennité de l'élevage chevalin suisse et lui permettre de profiter de l'essor du nombre de chevaux détenus dans le pays.

### **BD derib**

Le projet de bande-dessinée sur le cheval franchises-Montagnes est à bout touchant. Le financement est bouclé grâce à l'appui de généreux sponsors. Cette BD, outil de promotion divertissant et visant un large public, sortira lors du Marché-concours 2015, à Saignelégier.

### **Liste chevaux à vendre**

Sur les 86 chevaux publiés sur la liste des chevaux à vendre, 54 ont été vendus pour un prix moyen de 7060 fr., soit en hausse de 3% par rapport à l'année précédente. Parmi les principales destinations, 35 chevaux sont restés en Suisse, 24 ont été exportés en France, et 15 en Allemagne.

## **7. Groupes de travail et projets CJA en cours**

---

### **7.1 Comité**

La nouvelle composition du comité de la CJA a été acceptée par l'assemblée générale du 7 mars 2014. Les sociétés régionales et l'Association des paysannes jurassiennes ne disposent désormais que d'un seul siège chacune. Les trois sièges ainsi libérés sont désormais occupés par des représentants des secteurs de production. La CJA entend ainsi faire davantage le lien avec les secteurs de productions et leurs organisations, tout en responsabilisant davantage les membres du comité dans leur dicastère respectif.

Le comité se compose comme suit : Philippe Jeannerat (Président), Marie-Claude Boegli (CAVD), Romain Surdez (CAFM), Pierre-André Hulmann (SACD), Jean-Marc Nagel (SPPA), Corinne Gerber (APJ), Nicolas Pape (production laitière et bovine), Jean-Bernard Chavanne (production végétale), Céline Odiet (élevage chevalin, autres productions et diversification). Noël Saucy (FRI), Jean-Paul Lachat (ECR), Anne Roy (USP) et un représentant des JAJ ont siégé en 2014 comme invités permanents.

La CJA remercie les membres sortants, à savoir Jean-François Pape, Claude Hürlimann et Gilles Monnat, pour leur engagement en faveur de l'agriculture jurassienne.

A noter que Samuel Pfister, membre du comité du CAVD et agriculteur à Pleigne a été élu au comité de l'USP, pour succéder à Anne Roy, sur proposition de la CJA. Parfait bilingue, Samuel Pfister représentera les intérêts jurassiens et fera le lien avec la CJA en siégeant à son comité en tant qu'invité.

## **7.2 Animation rurale et sociétés régionales**

L'animation rurale a poursuivi son travail auprès des sociétés régionales en 2014. Ce soutien est apprécié et permet de décharger les membres des comités tant au niveau du secrétariat que de la mise en œuvre des diverses idées. L'animation rurale constitue un relais rapide des informations entre les sociétés et la CJA.

2014 était une année de transition pour les sociétés régionales avec le déplacement des assemblées générales (AG) en automne. Dès 2015, les AG ordinaires des 4 sociétés régionales auront lieu en arrière automne. Les agriculteurs disposeront dès lors de deux rendez-vous annuel d'informations de la part de la défense professionnelle avec l'assemblée générale de la CJA début mars. Seuls les Jeunes agriculteurs jurassiens maintiennent leur assemblée en début d'année.

**CAFM** - Le comité de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes s'est réuni à cinq reprises en 2014. Deux assemblées générales ont été organisées. Claudia Catellani, Damien Boillat et Catherine Brahier ont quitté le comité et sont remerciés pour leur collaboration durant ces nombreuses années. Laetitia Villat, agricultrice aux Sairains, est élue pour un premier mandat et reprend du même coup la fonction de caissière. Stéphane Heusler, agriculteur à La Theurre, fait également son entrée au comité. L'importance d'une prévoyance vieillesse et les diverses possibilités qu'elle offre aux agriculteurs a été présentée à la suite de la première assemblée. Le principe de lutte collective contre le campagnol a pour sa part été vulgarisé lors du deuxième rendez-vous.

Le comité participé au cortège de la désalpe de Semsales avec un attelage FM afin de promouvoir la Tête de Moine. L'installation d'un automate à produits du terroir à la fromagerie de Saignelégier a pris du retard. Il entrera en fonction début 2015. Le comité va s'engager pour mettre en place une lutte contre les campagnols dans la région en 2015.

**SPPA** - Les membres du comité de la Société des paysans et paysannes d'Ajoie se sont retrouvés à six reprises en 2014. Ceci afin d'organiser les deux assemblées générales ainsi que la journée « Portes ouvertes à la ferme ». Ce dernier événement entrainé dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale. Le public a été accueilli sur les fermes des familles Cattin et Girardin à Cornol. A la suite de la première assemblée générale, Michaël Hugonnet a présenté son travail de diplôme réalisé avec l'aide de l'ECR. Ce travail portait sur l'analyse diagnostic des systèmes agraires en Ajoie. En d'autres termes, son travail s'est porté sur l'analyse de l'évolution de l'agriculture ajolote de 1950 à nos jours afin de fournir une base de réflexion permettant d'appréhender les perspectives d'évolutions de l'agriculture régionale. L'entier de son travail est disponible auprès de la CJA. Le statut du/de la conjoint/e sur l'exploitation a été abordé par Claude-Alain Baume à la suite de la seconde assemblée. A noter que Sabine Lachat a quitté le comité quatre ans après l'avoir intégré.

**CAVD** - 2014 était une année charnière pour le comité du Cercle agricole de la vallée de Delémont. Neuf nouveaux membres ont repris le flambeau lors de la dernière assemblée générale. Pas moins de 14 membres, dont 12 arrivaient à la fin de leur 3<sup>e</sup> et dernier mandat, ont quitté le comité. Marie-Claude Bögli, seule « rescapée » de l'ancien comité, accompagne désormais Stéphane Balmer (Courcelon), Catherine Chételat (Mervelier), Gabriel Dominé (Vicques), Dominique Erard (Courcelon), Mélanie Gyger (Courfaivre), Céline Odiet (Bourrignon), Samuel Pfister (Pleigne), Mathieu Saucy (Develier) et Manfred Scheurer (Boécourt). Manfred Scheurer a été élu président et Céline Odiet a repris la fonction de caissière. A la suite de l'assemblée, une présentation des diverses énergies renouvelables applicables sur les exploitations agricoles a été donnée par Sylvain Boéchat (AGRIDEA). Le nouveau comité s'est réuni à six reprises en 2014. Outre l'intérêt porté au projet de géothermie profonde à Glovelier et ses nuisances sur l'agriculture, le comité a revu sa collaboration avec le magasin du monde de Delémont. Un soutien financier du magasin permet aux paysannes de la région de disposer d'un point de vente en vieille ville de Delémont via le magasin du monde. Une fois encore, les paysannes se sont mobilisées pour organiser le Brunch du 1<sup>er</sup> août au Petit Brunchenal. Un second Brunch était organisé à Bourrignon. A noter que Samuel Pfister siège désormais au comité de l'USP.

**SACD** - Le comité de la Société d'agriculture du Clos du Doubs s'est réuni à trois reprises en 2014. La société a fêté ses 40 ans avec une sortie d'un jour où tous les membres ont été invités. Au programme : visite des grottes d'affinage Kaltbach, de l'usine de biscuit HUG et d'une exploitation agricole. Les membres

du comité ont en outre organisé l'assemblée générale de la CJA à St-Ursanne. Le comité s'est également penché sur les dossiers relatifs au Doubs (passe à poisson du seuil du Moulin Grillon et élargissement du Doubs en aval de St-Ursanne). La SACD veillera à ce que ces projets limitent leur emprise sur l'agriculture. L'assemblée générale, qui s'est tenu en automne 2014, a débouché sur un changement de présidence. Yves Maître (Soubey) remplace Jérémie Maître qui quitte par ailleurs le comité après 8 ans de service (dont 4 en tant que président). L'assemblée a par ailleurs accepté de supprimer la place de marché de St-Ursanne par manque de fréquentation des éleveurs.

**JAJ** - Le comité des Jeunes agriculteurs jurassiens s'est réuni à six reprises. Côté changement au sein du comité, Elodie Guédât (Roche-d'Or) a remplacé Audrey Sylvestre alors que Cyril Flury (Courchapoix) a remplacé Vincent Boillat. Ce dernier reste cependant au comité en tant que représentant de la COJA (Commission suisse des jeunes agriculteurs). Marc Ritter a repris la présidence. Cyril Flury assume la fonction de caissier. Concernant les activités du groupe, les sorties en Franche-Comté (visite de 2 exploitations) ainsi qu'au SPACE à Rennes sont venues s'ajouter au lancement du projet de réduction des coûts de production. Un premier groupe d'échanges s'est créé et a entamé son travail d'étude des coûts et de propositions d'améliorations. Une sortie à l'AGRAMA était également prévue mais n'a pas rencontré le succès espéré. Le comité du JAJ a également proposé diverses idées visant à améliorer le quotidien des agriculteurs. Certaines de ces idées sont en développement et seront présentée dès qu'elles auront été travaillées. René Altermath était le porte-parole du JAJ au comité de la CJA jusqu'en juillet. Cyril Flury a ensuite pris sa place pour une année.

### **7.3 SolAirEau**

Le programme SolAirEau a bouclé sa deuxième campagne en août 2014. Au total près de 418'000 fr. de contributions aux bonnes pratiques et 95'000 fr. de subventions à l'investissement ont été versés aux 187 adhérents SolAirEau.

Certaines mesures ont été reprises du programme SolAirEau par la PA 14-17, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ainsi, les contributions pour le semis direct, le semis sous litière, le semis en bandes et l'épandage aux pendillards sont désormais totalement financées par la Confédération.

L'accès pour la saisie des mesures continue de se faire via [www.solaireau.ch](http://www.solaireau.ch). Les utilisateurs sont ensuite redirigés sur Acorda pour les mesures PA 14-17.

Mesures	Quantités mises en œuvre	Rapport mise en œuvre / budget
<b>Semis direct *</b>	68 ha	24%
<b>Semis direct sans herbicide *</b>	39 ha	27%
<b>Travail du sol sans labour *</b>	806 ha	269%
<b>Strip Till *</b>		0%
<b>Semis direct prairies artificielles *</b>	11 ha	9%
<b>Semis direct prairies artificielles sans herbicide *</b>	1 ha	2%
<b>Culture associée avec légumineuses</b>	74 ha	35%
<b>Cultures intercalaires</b>	121 ha	50%
<b>Compostage de fumier</b>	15'558 m <sup>3</sup>	41%
<b>Épandage de lisier aux tuyaux depuis la fosse</b>	1'293 ha	130%
<b>Chantier d'épandage de lisier aux tuyaux depuis la fosse</b>	308 ha	31%
<b>Technique innovante, culture associée</b>	5 ha	42%
<b>Technique innovante, couvert associé</b>	21 ha	175%
<b>Épandage aux pendillards *</b>	1'870 ha	63%
<b>Renonciation aux herbicides</b>	50 ha	12%

\* Mesure reprise par PA 14-17 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

## 7.4 Réseaux écologiques

### Vue d'ensemble

Près de 95% du territoire cantonal est mis en réseau. La CJA porte douze réseaux écologiques totalisant 2940 ha de surfaces de promotion de la biodiversité sur un périmètre de 26'115 ha de SAU, soit 65% de la SAU cantonale. Plusieurs projets ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire à trois ans, à savoir Alle, Boécourt, Bourrignon, Franches-Montagnes, Haute-Ajoie et Vendline-Coeuvatte (2e période).

### **Le solde de l'Ajoie en réseau**

Le réseau Ajoie+ a pu être lancé en avril 2014 avec un taux d'adhésion de 91 agriculteurs sur 102 recensés dans le périmètre (certains adhérents résident hors du périmètre mais exploitent des terres sur Ajoie+). Ce taux d'adhésion très élevé illustre à la fois l'engagement des agriculteurs en faveur de la biodiversité mais aussi l'adaptation dont ils font preuve avec la nouvelle politique agricole. Le périmètre d'Ajoie+ se compose de la place d'armes de Bure et des communes de Fontenais, Bressaucourt, Porrentruy, Courtedoux, Fahy, Bure, Courchavon, Basse-Allaine et Boncourt. L'ensemble du territoire ajoïlot est donc désormais en réseau.

### **De six à huit ans**

Dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017, plusieurs modifications concernent les réseaux, notamment la durée de mise en œuvre qui passe de 6 à 8 ans pour les nouveaux réseaux comme c'est le cas pour Ajoie+. La gestion des projets tout comme la charge financière y relative s'en trouvent allégées.



La CJA ne cesse de rappeler l'importance du respect des mesures pour lesquelles les agriculteurs se sont engagés de manière volontaire. Il en va de la crédibilité des démarches entreprises, de la légitimité des contributions obtenues et de l'atteinte des objectifs fixés.

### **Plan lièvre : mesures prises mais résultats décevants**

Le plan lièvre se poursuit. Une séance des porteurs de projets réseaux a permis de faire le point. Les objectifs surfaciques minimaux fixés par le plan lièvre sont dépassés ou près d'être atteints selon les réseaux. Les comptages accusent une baisse des effectifs de lièvres malgré les mesures entreprises par les agriculteurs que ce soit via les jachères, les bandes culturales extensives, la plantation de haies et d'autres mesures spécifiques. D'autres facteurs exercent donc une influence sur l'évolution des populations de lièvres. Entre autres, les mauvaises conditions météorologiques du printemps 2013 ont assurément préterité le renouvellement des populations de lièvres.

## Situation 2014 des réseaux écologiques portés par la Chambre jurassienne d'agriculture

<b>Surfaces en ha Arbres en unités</b>	<b>Nombre d'agriculteurs</b>	<b>Surfaces (SCE)</b>	<b>Total contributions versées (en fr.)</b>	<b>Arbre fruitier haute- tige</b>	<b>Arbre isolé</b>	<b>Jachère florale</b>	<b>Ourlet</b>	<b>Prairie extensive</b>	<b>Prairie peu intensive</b>	<b>Pâturage extensif</b>	<b>Pâturage boisé</b>	<b>Pré à litière</b>	<b>Haie, bosquet et berge boisée</b>
<b>TOTAL</b>	<b>546</b>	<b>2'940</b>	<b>2'363'590</b>	<b>26'224</b>	<b>1'566</b>	<b>55</b>	<b>2</b>	<b>1261</b>	<b>317</b>	<b>651</b>	<b>223</b>	<b>18</b>	<b>110</b>
Alle	12	56	53'440	110	3	3	0	36	0.2	4	0	0	0.6
Ajoie+	91	617	555'325	4'524	106	8	0	421	32	76		0.1	21
Baroche +	62	517	366'700	10'013	337	9	0.6	165	26	197	0	1	13
Boécourt	13	61	47'395	516	52	11	0	23	4	22	0	1	3
Bourrignon	17	93	63'450	694	219	0	0	23	2	51	0	0.1	8
Delémont	10	37	28'685	307	40	1	0	16	2	13	0	0	0.1
Franches-Montagnes	182	694	542'335	450	12	0	0	169	183	95	204	11	26
Haut-Plateau	26	166	114'905	2'038	245	0	0.1	35	16	67	12	1	10
Chevenez	28	195	175'080	1'268	138	3	0.5	138	0	26	0	0	12
Haute-Ajoie	20	112	88'360	848	57	4	0.2	37	16	33	6	0	4
Haute-Sorne	26	98	77'645	1'165	112	0	0	44	8	29	0	0.2	3
Vendline-coeuvasse	59	289	249'720	4'291	245	24	0.7	149	24	33	0.7	4	8

## 7.5 Projets paysage

Le canton du Jura a rapidement réagi à l'introduction des contributions à la qualité du paysage. Le projet-pilote des Franches-Montagnes a assurément facilité la réalisation des projets sur l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 14-17. Trois périmètres ont été défini, à savoir :

- Franches-Montagnes – Clos-du-Doubs (extension du projet pilote FM)
- Vallée de Delémont
- Ajoie

En proposant des projets pour l'ensemble du territoire cantonal, tout agriculteur jurassien a eu la possibilité de s'inscrire, moyennant le respect des critères d'entrée en matière, soit l'ordre autour des fermes, l'équipement pastoral, la renonciation aux grandes cultures sous film (ou sinon pénalité) et l'engagement pour au minimum trois mesures volontaires d'entretien du paysage.

Un groupe de travail présidé par l'ECR et réunissant des représentants de la profession, des communes, de l'Office de l'environnement et du Service du développement territorial, s'est efforcé d'élaborer des projets répondant à la fois aux spécificités régionales et aux exigences fixées par l'OFAG.

En plus de reconnaître l'engagement des agriculteurs pour le paysage tel qu'il l'est, les projets jurassiens poursuivent les objectifs suivants :

- Gérer correctement le pâturage boisé;
- Conserver la présence de troupeaux en extérieur;
- Conserver les éléments remarquables;
- Conserver les surfaces remarquables;
- Diminuer les objets visuellement indésirables;
- Diversifier le paysage cultivé;
- Maintenir, voire améliorer la mosaïque paysagère;
- Promouvoir le bocage.

Afin de pouvoir monter les dossiers d'approbation, le groupe de travail a travaillé sur différents éléments :

- Établissement du périmètre
- Choix du système (mosaïque ou à francs)
- Définition des objectifs
- Définition des mesures

- Etablissement du pointage et/ou du montant des contributions
- Etablissement des conditions d'entrée et des contrats.

La FRI s'est chargée de l'exécution du mandat et y a engagé toutes ses forces pour parvenir à faire approuver les projets à temps.

Différentes modifications de fond et non seulement de forme ont en particulier dû être apportées aux projets « Vallée de Delémont » et « Ajoie ». Par ailleurs, les propositions de montants de contributions ont dû être revues à la demande de l'OFAG.

Le projet Franches-Montagnes – Clos-du-Doubs repose sur la mosaïque de l'exploitation, respectivement du boisement. Le pointage obtenu définit le montant de la contribution, laquelle peut être augmentée par des mesures d'améliorations. Les deux autres projets – Delémont et Ajoie – se basent sur une prime d'entrée ainsi que sur des contributions allouées à la surface ou par élément paysager. Pour respecter l'enveloppe à disposition, la contribution paysage a été plafonnée par exploitation à 165 fr. par ha de SAU et à 90 fr. par PN. Ainsi pour 2014, le plafond maximal des contributions paysages pour chaque exploitation résulte de la SAU multipliée par ces 165 fr. par ha.

Informés début juillet, les agriculteurs ont eu jusqu'à mi-août pour s'inscrire au projet paysage les concernant. 75% des agriculteurs jurassiens y ont adhéré et ont pu obtenir la contribution paysage en fin d'année.

Au total, 5,2 millions de francs ont été versés au titre de contribution à la qualité du paysage. Le plafond fédéral permet d'aller jusqu'à 6,2 millions de francs. Il existe donc encore un potentiel d'un million de francs. Sachant que le montant total des mesures annoncées dépasse ce plafond, le plafond devrait être atteint dès 2015 en y apportant la part cantonale complémentaire.

## **7.6 Transmission d'exploitations**

La CJA, par son groupe de travail « transmission d'exploitations », souhaite faciliter l'accès à la propriété en particulier pour les jeunes formés et établis dans le canton.

Afin d'accompagner le vendeur et l'acquéreur dans les différentes étapes, la CJA et la FRI proposent un accompagnement avec un répondant chargé de coordonner l'avancement des démarches. La remise-reprise d'exploitation constituant un processus complexe, un schéma a été réalisé pour illustrer le déroulement et les différentes étapes clés de la remise d'exploitation.

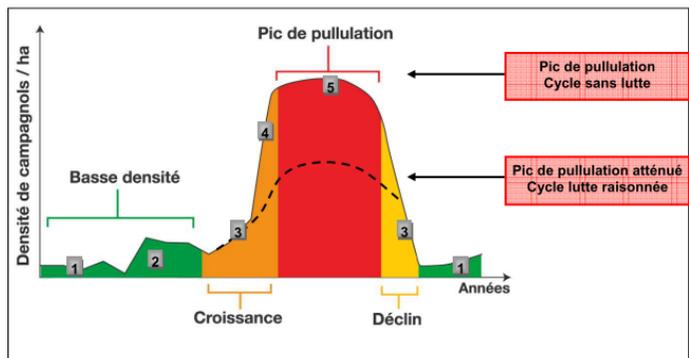
Afin de mettre en relation vendeurs et acheteurs intéressés, la CJA propose désormais la tenue d'un registre des personnes souhaitant reprendre une exploitation hors cadre familial. Les personnes cherchant à s'installer sont invitées à compléter le formulaire disponible sur [www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch) puis à le transmettre à la personne de référence auprès de la CJA, qui le traitera en toute confidentialité.

Les données collectées (formation, expérience professionnelle, projet, vision, attentes et – de manière facultative – disponibilités financières) permettront de présenter au vendeur qui le souhaite, les dossiers correspondants. Le vendeur pourra ainsi faire le choix non seulement par rapport à des critères financiers mais aussi en adéquation avec ses valeurs et au devenir qu'il souhaite pour son domaine. Faute d'acquéreur répondant aux attentes du vendeur, ce dernier peut en tout temps transférer son dossier à un courtier.

### 7.7 Campagnols

Après trois ans de forte présence, les populations de campagnols et les dégâts qu'elles occasionnent sont restés plutôt faible en 2014. Il ne faut cependant pas se reposer sur ses lauriers et espérer que le calme dure le plus longtemps possible. D'ailleurs, divers indices observés sur le territoire des Franches-Montagnes en fin d'année 2014 font ressurgir de biens mauvais souvenirs. Les campagnols menacent à nouveau les vertes prairies des zones de montagnes. Pour cette raison, la CJA, en collaboration avec la CAFM, la FRI et l'ECR souhaite entamer une lutte raisonnée sur les territoires concernés. A l'image de ce qui se pratique en Franche-Comté et qui porte ses fruits.

Le concept de lutte raisonnée vise à mettre un maximum de pression sur le développement des campagnols terrestres pour atténuer l'ampleur du pic de pullulation. Pour ce faire, une lutte



Cycle de développement du campagnol terrestre (Source : FREDON-FC)

collective doit être initiée pendant la phase de basse densité et doit être permanente tout au long du cycle. Diverses mesures de lutte directe et indirecte seront mises en œuvre par les agriculteurs d'un même périmètre. A noter que

le fonctionnement de tels groupes de lutte dépend directement de la volonté des agriculteurs. Le concept reste entièrement facultatif pour les paysans. Le but premier étant d'assurer l'autonomie fourragère de l'exploitation.

Piégeage, empoisonnement et gazage font partie des mesures de lutte directe. Ces mesures seront principalement mises en œuvre en phase de basse densité. Les résultats seraient insignifiants et décourageants si ces mesures étaient appliquées en phase de pullulation. Destruction des galeries, favorisation des prédateurs, gestion des herbages et cultures de céréales sont des mesures de lutte indirecte qui seront appliquées en permanence.

La première phase de mise en place d'une lutte raisonnée a été lancée en fin d'année 2014. Le principe de lutte collective a été présenté aux agriculteurs des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs. Le travail se poursuit avec la création de groupes de lutte sur des périmètres où un maximum d'agriculteurs sont intéressés à se lancer dans une lutte collective. La lutte proprement dite pourra commencer dès la fonte des neiges. Des aides externes sont recherchées par la CJA pour venir en aide aux agriculteurs. Tout agriculteur intéressé par une lutte collective peut s'annoncer auprès de la CJA.

## **7.8 Valorisation des produits**

Mené par la Fondation rurale interjurassienne, le projet LPR « Du champ à l'assiette » s'est poursuivi avec une action de promotion d'envergure regroupant 85 adresses du terroir sous un même slogan « Nous travaillons avec les produits de notre région ». Le travail sur les autres axes (filières, canaux de distribution, restauration collective et distribution touristique) a également avancé. Pour la restauration collective, une plate-forme internet [www.en-gros.ch](http://www.en-gros.ch) lancée fin 2014 met désormais en lien producteurs et collectivités dans le but de faciliter l'approvisionnement de ces dernières avec des produits de la région en grandes quantités et à des tarifs corrects tant pour le vendeur que pour l'acheteur.

Une association des producteurs de produits régionaux labellisés « Spécialités du Canton du Jura » et « Jura bernois produits du terroir » (APPR) a vu le jour avec 29 membres fondateurs. Cette association réunit les acteurs impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation des produits régionaux labellisés, en assurant le développement qualitatif et quantitatif. L'APPR travaillera de concert avec le domaine filières alimentaires et espace rural de la FRI pour développer et valoriser les produits du terroir interjurassien. Le projet Interreg « Terroir & Innovations », qui arrivera à échéance en juin 2015, a progressé dans les axes formation, savoir-faire et communication.

Parmi différentes actions, une journée franco-suisse de l'innovation a réuni prestataires et acteurs concernés le 2 décembre 2014 à Courtemelon. Les participants ont pu échanger sur leurs expériences en matière agritouristique tout en profitant des conseils du co-inventeur de la Swatch, Elmar Mock.

### **7.9 Vergers+**

Le Fonds suisse pour le paysage a renouvelé sa confiance en 2013 pour une période de quatre ans au projet VERGERS+. En 2014, plus de 1300 arbres fruitiers haute tige ont été plantés sur le territoire concerné. Toujours dans la volonté d'entretien du verger, de promotion et de valorisation des fruits, VERGERS+ a conduit à :

- des achats collectifs de matériel arboricole, soit : des filets pour la récolte des damassons rouge, des sécateurs électriques et des échelles ;
- des offres de formation continue, 14 nouveaux arboriculteurs patentés ont notamment été diplômés;
- la mise sur pied, en collaboration avec le domaine FAER (filière alimentaire et espace rural), d'une filière jus de pomme.

### **7.10 Parc Naturel Régional du Doubs**

Chargée en 2013 de faire des propositions pour la convention-programme 2016-2019, la commission agricole du Parc du Doubs a défini plusieurs principes : recentrage des activités sur des productions significatives pour le Parc du Doubs, réduction du nombre de projets, accent mis sur des projets à identité propre en y concentrant les moyens à disposition. La commission a émis des propositions concernant les axes lait, viande, céréales et cheval.

Le comité du Parc n'a retenu aucune de ces propositions, si ce n'est la labellisation des produits du parc, optant pour d'autres projets dont «biodiversité et rongeurs», «lisières de forêts» ou encore «gestion de la pression et des opportunités touristiques». La CJA et la commission agricole ont fait part de leur désapprobation à l'égard des choix opérés par le comité et la direction du Parc. A défaut de figurer dans la convention-programme, le financement d'autres projets s'avère difficile. Toutefois, la CJA attend du parc qu'il s'engage dans un projet de valorisation du cheval, l'un de deux symboles du périmètre avec le Doubs, de même que dans la valorisation des céréales issues du parc.

### **7.11 Pâturages boisés**

#### **Groupe de travail POLPATUB**

Le groupe de travail doit se retrouver début 2015 pour l'élaboration du second volet de l'étude sur la politique cantonale à appliquer sur les pâturages boisés.

Le travail consistera à définir des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs cantonaux.

### **Plan de gestion intégré (PGI)**

La gestion des pâturages boisés s'organise dans les Franches-Montagnes. Plusieurs communes ont engagé un PGI sur leur pâturage. Certains PGI sont terminés, d'autres sont au début du processus. Pour rappel, le PGI vise à améliorer la gestion agricole et forestière du pâturage boisé. Il vise aussi à une meilleure cohabitation des milieux de l'agriculture, de la foresterie, du tourisme et de la biodiversité. Le pâturage communal de la commune de La Chaux-des-Breuleux avait servi de projet pilote. Le PGI est donc terminé depuis quelques années sur cette commune. Depuis, quatre autres communes ont engagé un processus.

**Commune de Muriaux** - L'ensemble des mesures agricoles du PGI entamé il y a quelques années sont quasiment achevées. Seule une portion de chemins doit encore être stabilisée. Le PGI sera prochainement bouclé par un décompte final. Du côté du volet forestier, de grosses coupes de bois ont eu lieu et ont permis d'éclaircir le pâturage. L'entretien et le suivi des ouvertures réalisées ces dernières années est actuellement en cours. Un cycle d'exploitation normale de la partie forestière reprendra d'ici quelques années. A la suite du bouclage final, la responsabilité du projet sera dans les mains des ayants-droits et de la commune. L'engagement et la volonté de chacun permettra à ce projet de poursuivre dans la durabilité.

**Commune de Saignelégier** - Le projet est en pleine réalisation sur les pâturages boisés de la capitale taignonne. Dans son ensemble, ce projet n'amènera pas de grandes révolutions au niveau de la répartition du bétail. Des améliorations seront plutôt apportées du côté pastoral. La nouveauté vient de la fertilisation des zones d'estivages. Les ayants-droits ont la volonté de remplacer la fumure minérale par une fumure organique en fonction d'un plan d'épandage défini. Les discussions concernant l'esplanade du Marché-Concours sont toujours en cours. Il est question d'indemniser financièrement le retrait temporaire du bétail estivé sur cette surface. Du côté du volet forestier, il est souhaité de réduire quelque peu l'importance du volume exploité avec une revitalisation dans les secteurs. Par contre, il est aussi question d'augmenter les points d'interventions.

**Commune des Pommerats** - Le PGI des Pommerats avance à grands pas grâce à une équipe dynamique. L'ensemble des relevés est terminé. Sur le terrain, la nouvelle répartition du bétail est en vigueur. De ce fait, différentes

clôtures doivent être déplacées, d'autres seront aménagées. De plus, des nouveaux points d'eau vont être installés. Quelques bovi-stop seront aussi construits. L'entretien des pâturages doit être amélioré dans plusieurs secteurs. Concernant la partie foresterie, différents travaux de revitalisation seront entrepris.

**Commune des Breuleux** - Les ayants-droits ont décidé de démarrer un Plan de gestion intégré. Un grand chantier débute donc sur la commune des Breuleux.

### 7.12 Agenda agricole interjurassien

Afin de faciliter le respect des délais et l'organisation du travail administratif, la CJA et la FRI ont élaboré un agenda agricole interjurassien. Toutes les échéances agricoles du Jura et du Jura bernois sont désormais disponibles dans une même interface diffusée sur les sites [agrijura.ch](http://agrijura.ch), [frij.ch](http://frij.ch) et [cajb.ch](http://cajb.ch). Qu'il s'agisse des multiples échéances administratives à ne pas louper, des dates d'assemblées, de cours ou de marchés de bétail, tout est désormais synchronisé sur cette interface.

## 8. Energies vertes

---

**Energie solaire** - Le projet solaire de la CJA s'est poursuivi durant l'année 2014. Quelques exploitations supplémentaires ont manifesté l'intérêt de faire estimer le potentiel de production d'énergie solaire de leurs toits. A la fin de l'année 2014, 82 exploitations ont été visitées. La surface de toiture recensée se monte à près de 82'000 mètres carrés. Ce qui représente un potentiel de production électrique de plus de 12'000 mégawattheure par an.

Cependant, la totalité des toits recensés ne peut pas systématiquement être couverte de panneaux solaires. La puissance de la ligne électrique ou le surcoût du renforcement de cette dernière étant parfois des facteurs limitants. La surface de panneaux solaires peut toutefois être diminuée afin d'injecter le maximum de puissance absorbable par la ligne électrique, ce qui permet au projet de garder une rentabilité intéressante. Un investissement propre dans une petite surface de panneaux solaires est souvent plus intéressant que la location de plusieurs centaines de mètres carrés de toitures.

Des changements concernant la rétribution à prix coutant (RPC) ont été annoncés fin 2014. Ainsi, les tarifs seront revus à la baisse une première fois au 1<sup>er</sup> avril et une seconde fois au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les tarifs devraient ensuite

rester stables jusqu'en avril 2016. Ces baisses annoncées de la RPC diminueront le bénéfice mais ne mettront pas en péril la rentabilité de nouvelles installations solaires photovoltaïques.

A noter que pour les petites installations de moins de 30 kW (moins de 150-200 mètres carrés de panneaux solaires), une rétribution unique est possible. Cette dernière équivaut à environ un tiers du coût total de l'installation. Elle peut devenir intéressante si une installation n'est pas encore inscrite à la RPC ou l'est depuis peu. En effet, à ce jour, la liste d'attente de la RPC est longue. Les premiers versements de la rétribution pour une installation inscrite dernièrement ne tomberont pas avant plusieurs années. La rétribution unique peut être intéressante car elle est versée quelques mois après la mise en service de l'installation. Les économies liées à sa propre consommation d'électricité et la reprise du courant par le gestionnaire du réseau viennent peu à peu rentabiliser l'installation. Un bénéfice intéressant peut ensuite être dégagé.

## **9. Fondation Rurale Interjurassienne**

---

Tout au long de l'année 2014, la Fondation rurale interjurassienne a célébré son 10<sup>e</sup> anniversaire, que ce soit par des portes ouvertes ou en tant qu'invitée d'honneur de la Foire du Jura.

La FRI n'a pas échappé elle aussi au programme Optima, avec 231'000 fr. de coupe sur les 4,6 millions de francs alloués par année par le canton du Jura. L'institution a dû intégrer cette coupe par différentes mesures d'économies dans son budget et par l'adaptation de certains de ses tarifs.

Au niveau opérationnel, Frédéric Chollet a fait valoir son droit à la retraite. Claude-Alain Baume lui succède à la tête du département « Conseils, expertises et développement » tandis que Fabrice Berret reprend la responsabilité du domaine d'activité « Gestion ».

### **Formation continue**

Sur 76 cours de formation continue proposés, 59 ont pu être dispensés. Tous les cours de gestion d'entreprise, d'agriculture biologique et de production végétale ont lieu. Compte tenu des séances relatives à la PA 14-17, la participation JU est en hausse avec 1087 participants en 2013/2014 contre 786 durant la période précédente.

## Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale Nombre d'élèves jurassiens à Courtemelon

Désignations	91/9	95/9	00/0	05/0	10/1	12/1	13/1	14/15
Agropraticien AFP	2	6	1	6	3	4	4	6
Agriculteur CFC*	88	62	57	77	71	44	52	46
Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)	21	13	13	16	25	21	15	21
Employée en intendance AFP					8	16	14	17
Gestionnaire en intendance CFC	-	8	23	48	33	36	39	35
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	5	9	9	11

\* Le passage de la formation CFC de 4 ans à 3 ans et l'introduction de l'AFP expliquent la diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC par rapport à 2010.

### 10. Promotion de l'agriculture

Comme les années précédentes, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir l'agriculture auprès du grand public.

#### 10.1 Fenêtre sur la campagne

Deux thématiques ont été développées dans deux pages Fenêtre sur la campagne, publiées dans le Quotidien jurassien. La première concernait la sécurité alimentaire et son importance pour la population suisse, en lien avec l'initiative de l'Union suisse des paysans. La seconde portait sur le rôle des familles paysannes, au terme de l'Année internationale de l'agriculture familiale, décrétée par l'ONU.

#### 10.2 Brunch du 1<sup>er</sup> août

Cinq exploitations jurassiennes ont participé au traditionnel Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août, affichant toutes complet. Deux nouvelles exploitations se sont lancées dans l'aventure brunch, à savoir la famille Gerber de Porrentruy et la famille Koller de Bourrignon. Une réflexion est en cours au niveau suisse pour proposer des brunchs de taille réduite de manière à trouver plus facilement de nouvelles exploitations prestataires.

### 10.3 Foire du Jura

Absente lors des deux dernières éditions, l'agriculture a fait son grand retour à la Foire du Jura 2014. Organisé sur les plans financiers et organisationnels par la Chambre jurassienne d'agriculture avec le soutien de nombreux partenaires, l'Espace agricole s'est voulu à la fois le point de rencontre du monde paysan et le trait d'union avec la population. Animaux de la ferme, promotion de l'agriculture et produits du terroir se sont partagés les 600 m<sup>2</sup> de la tente, montée par des agriculteurs. Même dans un canton rural, les villages toujours plus grands et une population agricole qui a passablement diminué avec le temps, font que le lien a tendance à s'estomper avec l'agriculture. D'où le rôle et l'importance d'une halle agricole pour expliquer les prestations de l'agriculture, l'importance d'un approvisionnement de proximité et le rôle des familles paysannes.

Avec la présence de l'agriculture à la Foire du Jura, la CJA a profité de concentrer ses efforts de promotion sur une action d'envergure. Pour l'agriculture jurassienne, cette présence représente l'opportunité d'aller à la rencontre des quelque 60'000 visiteurs durant les dix jours de la manifestation. Le concept sera renouvelé en 2015 via la reconduction du partenariat avec le Comptoir delémontain SA.

### 10.4 Marché-Concours national de chevaux

Les activités de communication lors du Marché-concours de Saignelégier se sont concentrées sur la confection d'un char faisant référence à l'Année internationale de l'agriculture familiale. Une ferme des Franches-Montagnes, menacée par un rouleau compresseur d'une marque renommée laissant sur son chemin une



ferme industrielle n'a laissé personne indifférent, au point que le char a fait parler de lui bien au-delà des frontières jurassiennes.

### 10.5 Spot TV

En coordination avec la CAJB, la CNAV et Prométerre, un second spot TV a été tourné avec le message « L'agriculture suisse, bien plus que vous ne l'imaginez. Proches de vous. Les paysans suisses ». Le soutien de la

campagne « Proches de vous. Les paysans suisses » a permis de diffuser les deux spots tout au long de l'année sur l'ensemble du bassin de diffusion de Canal alpha, d'Yverdon à Bonfol, avec une audience moyenne quotidienne estimée à 45'000 téléspectateurs. Ces spots permettent de toucher un public différent, d'une manière dynamique.

### 10.6 Communication aux agriculteurs

Les publications régulières dans Agri et le Terrien, conjuguées aux SMS, site Internet et Newsletter, ont permis d'informer les agriculteurs sur les actualités les concernant. Le recours aux nouvelles technologies de l'information s'impose très clairement en termes de réactivité mais aussi de diffusion.

## 11. Assurances

### 11.1 Constitution de Prestaterre CJA Sàrl

Conformément à la décision de l'assemblée générale 2014 de la CJA, les activités d'assurances de la Chambre jurassienne d'agriculture sont proposées à compter du 1er janvier 2015 par Prestaterre CJA Sàrl.

Cette filiale à 100% en mains de la CJA clarifie le fonctionnement des activités dans le domaine des assurances et services par



rapport aux autres acteurs de la branche. Prestaterre CJA ne change en rien les objectifs poursuivis jusqu'ici, à savoir délivrer un conseil objectif en assurances, de manière à couvrir les risques de manière adéquate avec du sur-mesure pour les familles paysannes. La révision des portefeuilles d'assurances conservera le même but : supprimer les doublons et combler les lacunes. Prestaterre CJA, agence d'Agrisano et d'Emmental assurance propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des couvertures dans les domaines suivants :

Assurances de personnes	Assurances de choses et sur le patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse maladie (assurance de base et complémentaires)</li> <li>• Indemnités journalières maladie/accident</li> <li>• Risque / assurance-vie</li> <li>• Prévoyance vieillesse</li> <li>• Protection juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire ménage</li> <li>• Inventaire de l'exploitation</li> <li>• Bâtiments</li> <li>• RC privée et d'entreprise</li> <li>• Véhicules et casco machines</li> <li>• Bétail</li> <li>• Panneaux photovoltaïques</li> </ul>

## 11.2 Caisse-maladie AGRISANO

Par rapport à 2013, le nombre d'assurés en assurance obligatoire des soins selon la LAMal a augmenté d'environ 10%, soit 128. Cette progression s'explique notamment du fait que pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, les primes n'ont pas augmenté. De plus, la Caisse maladie Agrisano faisait partie des 10 assurances les plus avantageuses du canton.

Sur les 1'328 assurés, 64% (soit 852) ont choisi l'option « médecin de famille AGRI-eco ». Celle-ci offre un rabais de 12% par rapport à l'assurance de base dite « standard ». En revanche, des obligations telles que la consultation en premier lieu chez son médecin de famille sont demandées.

Type d'assurance	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Diff.
Base LAMal	1'875	1'723	1'655	1'302	1'136	1'074	1'123	1'200	<b>1'328</b>	<b>+128</b>
Compl. AGRI-spécial (LCA)	602	593	605	588	601	612	640	670	<b>707</b>	<b>+37</b>
Indemnité journalière	165	169	178	184	199	214	236	254	<b>278</b>	<b>+24</b>
AGRI-protect (protection juridique)	<b>153</b>	<b>157</b>	<b>176</b>	<b>184</b>	<b>199</b>	<b>208</b>	<b>229</b>	<b>235</b>	246	<b>+11</b>

Concernant les assurances complémentaires - produits proposés uniquement aux familles paysannes – AGRI-spécial a vu le nombre de ses assurés augmenter d'environ 6%, soit 37 membres. Les primes ont bénéficié d'une légère baisse qui représente, en moyenne, un rabais d'environ 4 fr. par mois. Le rapport/qualité prix reste donc, encore et toujours, très attrayant.

Quant à AGRI-dental (assurance dentaire) et AGRI-naturel (assurance pour les médecines naturelles) les primes sont restées inchangées par rapport à 2013.

Les assurances indemnités journalières maladie et accident (AGRI-ktlw et AGRI-revenu) ont, quant à elles, obtenu une progression de leurs membres d'environ 10%, représentant 24 nouveaux assurés. Ces assurances ont deux grands avantages, à savoir la garantie de classe d'âge dès 26 ans ainsi que le délai d'attente appliqué une seule fois au cours des 365 jours. Elles bénéficient également de tarifs attrayants.

L'assurance protection juridique rurale AGRI-protect – qui couvre les domaines du privé, de la circulation routière et de l'exploitation – est également en constante augmentation de ses effectifs (+ 11 assurés en 2014 par rapport à 2013). Depuis l'introduction de cette assurance en 2008, la prime reste inchangée, soit de 6,90 fr. par mois et par adulte (enfants assurés gratuitement).

### 11.3 Assurance globale pour le personnel d'exploitation

L'assurance globale regroupe toutes les assurances obligatoires qu'un employeur doit conclure (selon le Contrat-Type de Travail pour le personnel agricole CTT) lors d'engagement de personnel extra familial, hormis l'AVS. Elle comprend ainsi la LPP (caisse de pension 2e pilier a), la LAA (assurance-accidents) et l'IJM (assurance d'indemnité journalière maladie). Ce « pack » d'assurances est idéal car les frais administratifs sont réduits au minimum. Comme autres avantages : tous les employés sont assurés automatiquement, un guichet « unique » pour tous les cas de sinistres, aucune lacune d'assurances, etc...

Par rapport à 2012, nous avons enregistré ~ 39'000 fr. de masse salariale supplémentaire pour la LPP, ~ 132'000 fr. pour la LAA et ~ 151'000 fr. pour l'IJM. Pour rappel, la facturation s'effectue à terme échu, ce qui explique que l'année 2013 a été traitée en 2014.

Année	LPP		LAA		IJM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90
2011	1'109'684.-	131'026.85	3'342'734.-	179'357.10	3'531'139.-	24'080.20
2012	1'173'813.-	137'856.85	3'533'403.-	189'567.40	3'729'815.-	25'364.-
<b>2013</b>	<b>1'213'142.-</b>	<b>150'379.30</b>	<b>3'665'186.-</b>	<b>193'614.70</b>	<b>3'880'153.-</b>	<b>25'905.-</b>

Des prestations d'établissement de décomptes de salaires d'employés, de même que des conseils pour l'engagement de personnel, sont également proposées par la CJA.

#### **11.4 Autres activités du secteur « assurances »**

Comme par le passé, nous mettons un accent particulier sur la prévoyance. Lors de l'établissement de conseils en assurances (contrôle global de toutes les assurances, tant au niveau des personnes que de l'exploitation), nous rendons attentif chaque exploitant(e) sur les possibilités relatives à la prévoyance. Des solutions sont recherchées dans le domaine de la prévoyance privée (3<sup>e</sup> pilier a ou b) en intégrant la possibilité de recourir à une prévoyance professionnelle 2<sup>e</sup> pilier facultative. Il est réjouissant de constater que de plus en plus d'exploitations jurassiennes adhèrent à cette prévoyance. Depuis 2010, les nouveaux adhérents ont été augmentés à raison d'environ 70% par an, pour se situer, à fin 2014, à 154. Même si cette augmentation est excellente, il n'en demeure pas moins que la CJA, par sa nouvelle structure, continuera à encourager tous les intervenants de la branche agricole à opter pour cette solution. Il est important de rappeler que, outre un capital-vieillesse qui sera disponible à l'âge de la retraite, cette prévoyance englobe, à des prix attractifs, des prestations en cas d'invalidité et de décès.

Par les différents contacts que le secteur « assurances » noue avec les agricultrices et agriculteurs (134 conseils effectués en 2014), nous tâchons de sensibiliser le monde agricole à la problématique de la prévoyance car il n'est jamais trop tard pour bien faire ! L'objectif de la CJA n'est surtout pas de tirer profit d'un quelconque choix d'assurances mais bien de s'assurer que chacune et chacun aient bien été renseignés sur les possibilités et de trouver la meilleure solution possible, le meilleur compromis, à la situation de chaque personne.

#### **11.5 Emmental assurance**

Depuis 2014, nous proposons les produits de l'assurance « Emmental assurance » et nous comptons 18 contrats pour une somme de primes de plus de CHF 14'000.-. Ces produits sont spécifiques à l'agriculture. Emmental assurance couvre toutes les assurances importantes tant au niveau du privé (assurance ménage, bâtiment, RC privé) qu'au niveau de l'exploitation agricole (inventaire agricole, tracteur, machines, bétail, etc).

### **12. Service de renseignements juridiques**

---

Les demandes de renseignements juridiques sont fréquentes. La CJA est à même d'y répondre, que ce soit par le biais de son avocat-conseil, Me Claude Jeannerat, ou par le biais de l'assurance AGRI-protect. Les sujets concernent

notamment pour les questions concernant le droit administratif, le bail à ferme agricole ou le droit foncier rural.

Via AGRI-protect, l'assistance assumée par la Société rurale de protection juridique – Prométerre – garantit des conseils pertinents et précieux. Si la situation le justifie, AGRI-protect peut aller jusqu'à la prise en charge d'une procédure judiciaire et des frais d'avocat.

### Situation AgriProtect 2014

Année	Dossiers ouverts	Droit des contrats	Droit administratif	Droit des assurances	Droit successoral	Constructions, aménagement du territoire	Dossiers en cours
2014	9	5		1	1	2	18
2013	7	4	2	1			24

### 13. AJAPI

Programme	Contrôles 2014
PER	202 dont 35 dossiers avec remarques et/ou manquements
SRPA / SST	183
Contrôles officiels de base	290 dont 76 dossiers avec sanctions, retraits ou remarques
Couverture de sol	152
AOP Gruyère et TDM	69
AOC Damassine	64
Spécialités JU	8
IP-Suisse	197 (labels IPS et Suisse Garantie – céréales et viande par programme) / 68 (biodiversité) / 57 (Suisse Garantie) / 37 (exigences de base)
AQ viande	37
Chevaux FM	41

L'année 2014 a été marquée par la mise en application de la nouvelle politique agricole PA 14-17. L'introduction d'Hoduflu pour les cessions d'engrais de ferme et de produits de méthanisation a posé quelques problèmes, notamment lors des enregistrements au niveau des exploitations. Finalement, l'OFAG a admis que l'année 2014 était une année test et que la référence des données Hoduflu pour le Suisse-Bilanz n'était pas obligatoire.

Un nouveau schéma de sanctions entrera en vigueur pour la campagne 2015. Il a été mis en consultation jusqu'à fin 2014 et les principaux changements consistent à mettre une valeur à la place des points lors de manquements.

## **14. Programme d'activités 2014**

---

### **14.1 Sécurité alimentaire et PA 2018-2021**

Le contre-projet du Conseil fédéral se rapportant à l'initiative de l'USP « Pour la sécurité alimentaire » représentera un dossier important pour 2015. Le cœur de l'initiative, à savoir le renforcement de l'approvisionnement indigène et la préservation des terres cultivées, sera défendu.

Autre dossier attendu : la consultation sur le développement de la politique agricole 2018-2021. Le Conseil fédéral n'entend pas intervenir au niveau légal. Le dossier comprend un projet d'arrêté fédéral sur les moyens financiers en faveur de l'agriculture dans les années 2018-2021 et une description des ajustements prévus au niveau de l'ordonnance. Pour la CJA, il s'agira de revendiquer un rééquilibrage des contributions en faveur de la sécurité de l'approvisionnement.

### **14.2 Franc fort**

L'abandon du taux plancher de 1,20 fr. par euro aura des conséquences sur l'ensemble de l'économie helvétique mais plus directement sur les exportations. Déjà en difficultés, le marché laitier, avec 40% des fromages exportés mais aussi en raison d'importations encore moins cher, devra composer dans un contexte tendu. Les autres marchés agricoles subiront également les effets du franc fort. La CJA s'engagera avec l'USP et les organisations de branche pour réduire les conséquences négatives dues au taux de change. L'octroi de moyens supplémentaires en faveur de la loi chocolatière, l'action sur la protection douanière, la lutte contre le tourisme alimentaire et surtout la sensibilisation à la production suisse représentent différents leviers à actionner.

### **14.3 Aménagement du territoire**

La mise en œuvre de la LAT révisée, la consultation sur la 2<sup>e</sup> révision de la LAT concernant les constructions hors zone à bâtir, le processus de révision du plan directeur cantonal figurent parmi les principaux sujets qui occuperont la CJA en matière d'aménagement du territoire.

### **14.4 Législation sur l'eau**

La délimitation des espaces cours d'eau va très certainement être entreprise en 2015 à l'échelle cantonale. La CJA veillera à une application pragmatique en exploitant la marge de manœuvre, bien que faible, laissée par la législation fédérale. La question de la compensation des surfaces d'assolement restera débattue et la révision de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux appellera à une attention particulière quant aux infrastructures admises dans l'espace réservé aux eaux de même que s'agissant de la définition des nouvelles zones de protection des eaux dans les régions karstiques avec les restrictions qui s'y rapportent.

### **14.5 Promotion de l'agriculture**

La sensibilisation à la provenance suisse et aux prestations des familles paysannes reste une priorité. La CJA remettra sur pied l'Espace agricole à la Foire du Jura, en plus d'autres actions de communications de base.

### **14.6 Energies renouvelables**

L'accent devrait être mis sur la promotion de projets collectifs de biogaz, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter avec le photovoltaïque. Par ailleurs, la CJA entend faire profiter les producteurs de lait d'un soutien financier via le programme mis en place par AgroCleanTech et Prokilowatt. L'aide peut aller jusqu'à 25% du coût de mise en place d'un système de récupération de chaleur, lequel devrait permettre de réduire d'un tiers la consommation d'électricité du refroidissement du lait et de la production d'eau chaude sanitaire.

### **14.7 Entraide et collaborations interexploitations**

La faisabilité et les modalités d'un service de remplacement et d'entraide seront clarifiées par la CJA. Un groupe de travail ad hoc sera constitué pour établir sous quelle forme un appui ou un service spécifique peut être offert aux exploitants.

### **14.8 Campagnols**

Ayant obtenu le soutien de l'OFAG, le projet de lutte collective contre les campagnols sera mis en œuvre sur le terrain, avec la FRI, en fonction des adhésions des agriculteurs.

## 15. Procès-verbal de l'assemblée générale 2014 de la CJA

---

St-Ursanne, Halle de gymnastique, vendredi 7 mars 2014

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
2. Message des autorités
3. Désignation de scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2013
5. Rapport d'activités 2013
6. Comptes 2013
7. Budget 2014
8. Désignation de l'organe de révision des comptes
9. Création d'une Sàrl pour le secteur assurances
  - Donner compétence au comité CJA pour entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue d'une constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2015
10. Modification des statuts
11. Elections statutaires au comité
  - a) Représentant-e-s des sociétés régionales et de l'APJ
  - b) Représentant-e-s des secteurs de production
  - c) Président
12. Programme d'activités 2014
13. Divers

---

### 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

Philippe Jeannerat, président de la CJA, ouvre l'assemblée à 9h45 devant 66 ayants droit et 32 invités. Il salue les membres présents et les remercie de leur participation malgré une météo propice au travail dans les champs. Il salue également les autorités présentes, notamment le Ministre Michel Probst, le Président du Parlement Gabriel Willemin, le Maire de la commune de Clos-du-Doubs Albert Piquerez, le Chef du service de l'économie rurale Jean-Paul Lachat, le Conseiller aux Etats Claude Hêche et le Conseiller national Jean-Paul Gschwind. Le président cite quelques personnes excusées et mentionne qu'une liste des excuses est à disposition.

Le président débute son discours par une brève rétrospective sur les caprices de la météo durant l'année 2013 qui s'est montrée comme une année humide et tardive. La pluie et le froid ont fortement retardé le développement des cultures d'automne et des herbages. En conséquence, le bétail est resté en moyenne deux semaines de plus dans les étables, ce qui a passablement entamé les réserves de fourrage.

Après d'intenses discussions et négociations, la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 est effective. En ce début d'année, les agriculteurs tentent de trouver une voie au travers d'une jungle de nouvelles directives. Les prévisions laissent globalement entrevoir une certaine stabilité pour les exploitations jurassiennes, en raison de surfaces supérieures à la moyenne suisse. On constate actuellement que pour maintenir le niveau de paiements directs, il faudra consentir à encore davantage d'efforts en matière d'écologie.

Sur la question de l'aménagement du territoire, la plupart des autorités ne cachent pas leur volonté de développer leurs zones à bâtir ou industrielles, sans vision microrégionale et sans approfondir les besoins en infrastructures qui s'y rapportent. L'agriculture n'est pas contre le développement de la région, mais il est impératif que la disparition des terres agricoles soit prise en compte de manière sérieuse lors de projets futurs. Il en va de la sécurité alimentaire de notre pays et de la qualité de vie qui fait la force de notre canton. Chaque mètre carré de terre cultivable compte. On ne peut pas se vanter de consommer des produits de proximités de haute qualité et en même temps relativiser systématiquement la disparition des terres cultivables.

Les nouvelles exigences sur la détention des animaux entrées en vigueur en septembre dernier ainsi que les contrôles y relatifs préoccupent. Au fil des mois, la situation se détériore entre la base agricole et le SCAV. Des discussions en toute transparence ont eu lieu avec la vétérinaire cantonale et son ministre. Il paraît évident que toutes les parties ont intérêt à un retour à la normale. Pour y arriver, les discussions doivent se poursuivre en y associant les vétérinaires praticiens, la FRI et le service de l'ECR. Il est urgent de désamorcer le conflit et rétablir un climat de confiance dans les campagnes.

La défense professionnelle s'inquiète des économies que l'Etat propose pour équilibrer ses comptes. D'accord sur le principe de réduire les déficits publics, mais pas sur la manière d'y parvenir. L'agriculture est ouverte aux discussions, mais encaisser des émoluments pour distribuer les paiements directs n'est tout simplement pas acceptable. Pour l'agriculture, des discussions sont en cours pour déceler de manière responsable quels points ou coupes budgétaires seront les moins dommageables pour la base paysanne.

## **2. Message des autorités**

La parole est donnée au Ministre Michel Probst qui transmet les salutations du Gouvernement jurassien. C'est avec plaisir qu'il assiste à cette assemblée. Ce dernier suit avec attention l'évolution de l'agriculture jurassienne. Le Ministre débute en félicitant tous les agriculteurs et agricultrices pour les prestations qu'ils fournissent dans le canton et au-delà ainsi que pour leur détermination. C'est grâce à leurs efforts que nos paysages sont si parfaitement entretenus. 2014 est l'année internationale de l'agriculture familiale. Actuellement on dénombre 970 exploitations agricoles familiales viables. C'est par la diversification que plusieurs entreprises agricoles ont projeté leur avenir notamment dans le secteur volaille ainsi que dans la production de biogaz ou d'énergie photovoltaïque.

La politique agricole 14-17 va inmanquablement bousculer davantage les nouveaux programmes que les exploitations ont expérimentés jusqu'à présent. Selon le Ministre, il est primordial de s'adapter et de bénéficier des contributions à disposition. Il espère que les acteurs concernés sauront se concerter pour que la dynamique continue dans le sens d'une agriculture compétitive. Le Gouvernement a renouvelé en 2013 le mandat de prestation avec la Fondation rurale interjurassienne, en mettant l'accent sur les besoins des exploitations agricoles. Concernant le SCAV, l'application légale est à mettre en route et, s'agissant des méthodes, des discussions auront lieu au sein du groupe de concertation. Pour conclure, il remercie la CJA pour ses activités et les dialogues qui permettent d'avancer sur le chemin de la compétitivité agricole grâce à une bonne concertation et à des propositions concrètes de la profession.

Gabriel Willemin, président du Parlement jurassien, salue l'assemblée et transmet les meilleurs messages du législatif cantonal. Il souhaite la bienvenue dans la région du Clos du Doubs où l'agriculture joue un rôle important. Le Président du Parlement constate que le changement de politique agricole pénalise en particulier l'agriculture de plaine intensive. Dans ce contexte, le lancement de l'initiative de l'USP a pour but d'influencer les prochaines décisions en matière

agricole. La CJA et le Service de l'économie rurale vont trouver les réponses indispensables aux nouvelles conditions-cadres. C'est dans l'optique « l'union fait la force » qu'il incite les agriculteurs à s'unir pour réorienter la politique agricole et à garder un sentiment de fierté de leur profession. Il termine en remerciant la CJA pour son engagement en faveur de l'agriculture jurassienne et souhaite plein succès aux agriculteurs dans leurs exploitations.

Albert Piquerez, Maire de la commune Clos du Doubs, prend la parole et souhaite la bienvenue à St-Ursanne par ce jour printanier. Depuis 1972, la politique agricole a subi une évolution importante et l'avenir n'est pas connu mais il faut y croire, encourager les jeunes agriculteurs dans leur formation et avancer avec les nouvelles prescriptions de la PA 14-17. Il souhaite à chacun de trouver du plaisir dans sa profession et souhaite de fructueux débats lors de cette assemblée.

### **3. Désignation de scrutateurs**

Le président propose deux scrutateurs, Etienne Oeuvery et Daniel Crelier, que l'assemblée élit.

### **4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2013**

Le PV de l'assemblée générale 2013, publié dans le rapport annuel, est soumis à l'assemblée qui l'approuve sans remarque et avec remerciements à son auteur.

### **5. Rapport d'activités 2013**

Le directeur Michel Darbellay présente le rapport d'activités 2013.

**PA 14/17.** Depuis fin octobre, le dispositif est confirmé. La nouvelle politique agricole est le fruit d'intenses discussions et de subtils compromis entre camps politiques et milieux intéressés. On déplore l'abandon de la prime à la vache, le manque de soutien aux grandes cultures ou encore les trop fortes incitations à l'extensification. Après avoir anticipé, combattu et proposé des alternatives, il est temps de s'appropriier, même à contrecœur, le nouveau système et de saisir les instruments que ce dernier nous propose. La nouvelle PA représente un véritable défi pour nombre d'exploitations. Peut-être pas directement pour 2014 mais sur la durée avec une contribution à la transition qu'il s'agira de compenser, soit par d'autres contributions, soit par la production.

**Protection de la dénomination suisse.** 2013 a été marqué par l'adoption du projet Swissness par les Chambres fédérales. Les décisions sur ce dossier sont favorables à l'agriculture suisse. Les pressions de l'industrie agroalimentaire en faveur d'un Swissness au rabais ont fort heureusement pu être contrecarrées. Ce système permettra à l'agriculture un meilleur positionnement par rapport à la concurrence étrangère.

**Aménagement du territoire.** La CJA s'est engagée en faveur de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire. Cette révision apporte une première réponse à l'urbanisation galopante, par le redimensionnement de la zone à bâtir et par l'introduction d'une taxe sur la plus-value foncière. Au niveau cantonal, plusieurs interventions allant dans le sens d'une utilisation raisonnée du territoire ont été acceptées, à savoir le Postulat Wermeille « Coordonner le développement des zones habitables », les motions Choffat « Limiter le mitage du territoire » - « Des critères pour un développement mesuré et rationnel de l'urbanisation » et la motion Stettler « Gérer l'urbanisation par un régime de compensation ».

**Législation sur la protection des eaux.** Cette législation reste contestée au niveau fédéral. Même la CEAT-N conteste l'ordonnance qui ne respecte pas la volonté de la loi. Les zones d'ombre relatives à cette législation seront clarifiées cette année encore, tout comme la nouvelle loi cantonale sur l'eau, actuellement en préparation.

**Finances cantonales.** Malgré un budget cantonal 2014 difficile à boucler, la volonté d'introduire un émolument de 250'000 fr. pour la distribution des paiements directs a pu être combattue avec succès par la CJA et avec l'engagement des députés agricoles.

**Campagnols.** L'Aide suisse aux montagnards a renouvelé son soutien dans les cas où l'existence

de l'exploitation est menacée. L'ECR a de son côté poursuivi avec les prêts AEP. Le groupe de travail mis sur pied par la CJA a permis de faire le point sur la problématique campagnols et d'adresser des recommandations ciblées. La lutte contre la prévention des dégâts doit s'orienter au niveau des communes, de l'Etat ainsi que par des groupes de lutte sur le terrain.

**Protection des animaux.** 2013 est marquée par la fin du délai transitoire pour la détention des animaux. Sur proposition de la CJA, le SCAV a mis sur pied une commission consultative chargée de préavis sur les demandes de prolongation des délais de mise en conformité.

**Production laitière.** Le marché laitier se ressaisit timidement. Certes l'augmentation du prix de 10 ct en une année n'est pas encore suffisante. Cela d'autant plus que la hausse est contrebalancée par l'abandon de la prime à la vache et des coûts d'affouragement en hausse dus à deux années défavorables à la production fourragère. En 2013, 25 exploitations ont cessé la production laitière. Le Jura compte encore quelque 480 exploitations laitières soit encore près d'une exploitation sur deux.

**Marchés de bétail.** Par rapport à 2012, près de 200 animaux de plus ont été commercialisés soit au total 4004 têtes. Les prix se sont améliorés de manière plus ou moins significative, toutes catégories confondues. Les infrastructures et les facilités offertes par les marchés de Glovelier, Porrentruy et Saignelégier attirent manifestement de plus en plus d'éleveurs.

**Projets qualité du paysage.** L'introduction de la nouvelle contribution à la qualité du paysage nécessite l'élaboration de projets régionaux. La CJA et ses sociétés régionales se sont impliquées dans le groupe de travail mené par l'ECR. Le but étant de permettre aux agriculteurs jurassiens de bénéficier dès 2014 de tous les instruments du nouveau système des paiements directs. Pour le canton du Jura, trois projets ont été déposés auprès de l'OFAG.

**Animation rurale.** La présence au sein des sociétés régionales s'est accentuée avec l'implication de l'animateur rural Baptiste Huelin. Les sociétés régionales doivent vraiment utiliser cette appui pour amener un plus à ce qui se faisait par le passé et pas seulement pour assurer le fonctionnement ordinaire de leur association.

**Transmissions d'exploitations.** Les transferts d'exploitations hors cadre familial sont souvent hors de portée des jeunes agriculteurs formés dans le canton. Le canton participe pourtant à la formation des jeunes mais ceux-ci ne peuvent le plus souvent pas acquérir de domaine hors cadre familial, face à des investisseurs ayant pu réaliser leur domaine en le vendant pour de la zone à bâtir. Des pistes restent envisageables dont la création d'un registre d'acquéreurs potentiels et l'accompagnement des remises-reprises par une antenne ad hoc réunissant toutes les compétences.

**Elevage chevalin.** L'écoulement reste difficile même si certains éleveurs observent une légère reprise du marché. L'amélioration des conditions-cadres via la liaison d'une partie des contingents d'importation aux achats de chevaux issus de l'élevage suisse a échoué. La quasi absence de protection douanière, les difficultés à l'exportation dues aux différences de TVA, la suppression des contributions pour les animaux de rente consommant du fourrage grossier et les difficultés d'écoulement suscitent les plus grandes craintes quant à l'avenir de la race Franches-Montagnes. Afin de promouvoir la race et de toucher un maximum de personnes, un projet de BD avec le talentueux dessinateur vaudois Derib a vu le jour. L'objectif étant d'augmenter la visibilité, de promouvoir la race mais aussi l'image de sa région d'origine, de susciter la sympathie et la fascination pour l'unique race chevaline indigène. Le projet LPR confié sous mandat à la HE-Arc a été finalisé en 2013, il prévoit la valorisation touristique de la filière cheval et propose différents axes pour dynamiser la filière et pour construire une chaîne de valeur innovante. En parallèle à l'étude HE-Arc, la CJA a posé les bases d'itinéraires équestres en Ajoie, dans la Vallée de Delémont, grâce au travail d'une stagiaire de la Fondation rurale interjurassienne. Ce projet de réseaux équestres est désormais intégré en tant que liant dans le projet de développement régional Marguerite.

**Energies renouvelables.** 80 exploitations ont répondu être intéressées par la production d'énergie photovoltaïque. Le potentiel de production a été calculé en ne retenant que les surfaces idéalement

exposées. Le calcul du coût de raccordement, décisif dans la rentabilité d'une installation, a été évalué avec le soutien de BKW. Au total, 8 ha de surfaces idéalement exposées ont été identifiés, soit 1000 m2 par exploitation. L'équipement de toutes ces surfaces permettrait l'approvisionnement de plus de 7000 ménages ou couvrirait 7% de la consommation totale d'électricité du canton du Jura. Actuellement, la CJA recherche activement des solutions pour concrétiser le potentiel photovoltaïque des fermes jurassiennes, idéalement par le regroupement de l'offre tant du point de vue investissement que commercialisation de l'électricité.

**Réseaux écologiques.** Actuellement, 84% de la SAU du canton du Jura est mise en réseau. La CJA compte 11 réseaux en place dont Haute-Sorne et Haut-Plateau, lancés en 2013. La mise en œuvre du plan lièvre se traduit par la reprise de mesures spécifiques dans les mesures réseaux. Dans ce cadre, des soutiens sont octroyés aux agriculteurs pour des achats de semences et pour la plantation de haies. Afin d'informer le grand public des actions entreprises dans le cadre des réseaux, des panneaux didactiques ont été installés sur les surfaces de promotion de la biodiversité. Pour 2014, le reste du territoire ajolot sera bouclé par le réseau Ajoie+, qui s'étendra de Fontenais à Boncourt.

**Assurances.** L'assurance de base compte 1200 assurés, soit 77 de plus que l'année dernière. Les primes sont stables depuis trois ans, ce qui positionne Agrisano dans les dix assurances les plus avantageuses du canton. L'assurance complémentaire compte pour sa part 670 assurés, l'assurance indemnités journalières 254 assurés et enfin l'assurance protection juridique 235 assurés. En plus des assurances maladie et accident, des couvertures prévoyance, la CJA a décidé d'étoffer ses produits d'assurance dans les domaines de l'assurance chose et bétail avec les produits d'Emmental assurance. Ainsi, la CJA se profile comme pôle de compétences «assurances» pour l'agriculture.

**SolAirEau.** Le projet SolAirEau a été lancé début 2012. La première campagne a permis d'allouer plus de 500'000 fr. de contributions à quelque 220 exploitations. SolAirEau a soutenu la mise en place de 927 ha de travail du sol simplifié, l'épandage aux pendillards sur 5400 ha, l'épandage aux tuyaux sur 1100 ha ou encore le compostage de 14000 m3 de fumier. La gestion des inscriptions et des mises en œuvre via la plate-forme Internet [www.solaireau.ch](http://www.solaireau.ch) a permis de réduire la charge administrative du projet.

**Promotion de l'agriculture.** La CJA a mené les activités telles que la Foire aux saveurs de Moutier, le Marché bio et le marché de la St-Martin. Afin de diversifier les moyens de communication, la CJA s'est associée à la CAJB, à la CNAV et à Prométerre pour la réalisation et la diffusion d'un spot TV sur Canal Alpha. Le spot télévisé est projeté.

Michel Darbellay termine son rapport en remerciant le comité et les collaborateurs de la CJA. Il remercie en particulier Briec Lachat qui a troqué sa casquette de la CJA contre celle de la FRI, et souhaite la bienvenue à Christelle Theurillat comme secrétaire.

## 6. Comptes 2013

Michel Darbellay présente les comptes 2013 qui bouclent sur un bénéfice de CHF 46'500.23. Cet excédent de recettes est dû en particulier à l'obtention de subventions pour la mise en place de réseaux écologiques, soutien reçu pour une période de six ans. Le produit des marchés publics est en hausse en raison du nombre d'animaux commercialisés. Le compte des passifs transitoires est de fr. 56'976.25, ce montant s'explique par la décision de l'AFC de taxer via la TVA les émoluments des marchés de bétail depuis 2010. Les frais de personnel sont plus bas que le budget en raison d'un effectif momentanément réduit. La fiduciaire BDO a vérifié les comptes. Présent à l'assemblée, son mandataire Olivier Schaller donne lecture du rapport de vérification et recommande d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes de la CJA. L'assemblée accepte les comptes 2013 à l'unanimité et donne décharge à ses organes.

## **7. Budget 2014**

Le budget 2014, qui présente un excédent de recettes de CHF 17'100.-, est accepté à l'unanimité.

## **8. Désignation de l'organe de révision des comptes**

Le président propose de reconduire la collaboration avec la société BDO SA de Porrentruy pour 2014. L'assemblée accepte.

## **9. Création d'une Sàrl pour le secteur assurances**

Michel Darbellay informe de la réflexion sur le secteur assurance dans l'agriculture et relève l'importance d'offrir aux agriculteurs des prestations d'assurance et de prévoyance spécifiques. Le projet de Sàrl, entièrement en mains de la CJA, vise à clarifier le fonctionnement des activités dans le domaine des assurances et services.

Vincent Wermeille (Saignelégier) déplore le fait que l'assurance Emmental ne dispose que d'un site internet en allemand. Michel Darbellay répond que la remarque est justifiée et précise qu'une version française est en développement et que les conseils seront fournis exclusivement par la CJA.

L'assemblée accepte la création de la Sàrl et donne compétence au comité pour créer cette société au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **10. Modification des statuts**

Philippe Jeannerat présente les modifications de statuts soumises à l'assemblée. Ces modifications visent la clarification des droits de vote pour les communautés d'exploitation en fonction du nombre d'associés, une mise à jour de la terminologie et une recomposition du comité de la CJA. La composition proposée se présente comme suit : un(e) président(e), un(e) délégué(e) par société régionale (Ajoie, vallée de Delémont, Franches-Montagnes, Clos du Doubs) à la place de deux, un siège en faveur de l'APJ et les trois sièges restants nouvellement attribués à des secteurs de production (production végétale ; productions bovines ; autres productions et diversifications). L'assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts telle que proposée.

## **11. Elections statutaires au comité**

Jean-Marc Nagel, SPPA, Romain Surdez, CAFM, Pierre-André Hulmann, SACD, se représentent pour un nouveau mandat.

Pour le Cercle agricole de la Vallée de Delémont, Jean-François Pape arrive en fin de mandat et ne se représente pas. Corinne Gerber (région Ajoie) est élue au comité en tant que présidente à l'APJ, en remplacement d'Anne Roy.

Quatre nouveaux membres sont présentés par leur société régionale ou leur cercle de production respectif: Marie-Claude Bögli de Courtételle (vallée de Delémont); Jean-Bernard Chavanne de Coeuve (productions végétales); Nicolas Pape de Pleigne (productions bovines) et Céline Odiet de Bourrignon (autres productions et diversifications). Ces personnes sont élues par l'assemblée et remerciées de leur engagement.

L'assemblée réélit le président Philippe Jeannerat pour un mandat de quatre ans.

## **12. Programme d'activités 2014**

**Initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »** : Cette initiative lancée actuellement est importante. Un appel est lancé pour une mobilisation auprès de tous les agriculteurs mais aussi auprès de toute personne même sans lien direct avec l'agriculture. Il s'agit de renforcer l'approvisionnement et contribuer de manière prépondérante à la sécurité alimentaire.

**Aménagement du territoire.** La CJA va établir une check-list sur les plans d'aménagement local à l'attention des agriculteurs, afin de leur permettre de mieux défendre leurs intérêts dans leur localité.

**Législation sur l'eau.** L'application de la législation fédérale, l'élaboration de la législation cantonale, ainsi que la question de l'état de santé du Doubs occuperont la CJA durant 2015.

**Politique agricole cantonale.** La profession se doit d'anticiper pour que les mesures d'économies cantonales soient les moins dommageables pour la base paysanne.

**Energies renouvelables.** La CJA souhaite accompagner les agriculteurs intéressés par la production de biogaz via des petits projets collectifs. Cela permettrait également de compenser des capacités de stockage insuffisantes de certaines exploitations.

**Promotion de l'agriculture.** Différentes actions de promotion de l'agriculture seront reconduites avec le soutien de la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses »

Martin Von Däniken (Corban) relève la problématique des chaussées routières fort utilisées par les cyclistes malgré la présence de pistes cyclables avoisinantes. Il évoque également la problématique du nombre élevé de blaireaux qui occasionnent des dégâts considérables dans les cultures. Philippe Jeannerat prend note du problème des pistes cyclables pour une discussion future avec le DEE et informe que les blaireaux font l'objet actuellement de réflexions avec l'ENV. A ce jour, la gratuité du permis ne peut pas être octroyée mais des pistes comme la formation de tierces personnes ou des gardes auxiliaires pourraient être envisagées. Ce dossier sera approfondi.

Vincent Wermeille (Saignelégier) relève certains problèmes de communication alors que la FRI annonçait en 2013 la fin des moissons dans le Jura, celles-ci n'avaient pas encore débutées dans les Franches-Montagnes. Il termine par comparer le paradoxe entre la suppression des ambulances aux Franches-Montagnes et les contributions paysages octroyées par la nouvelle politique agricole.

Jean-Claude Villat (Les Sairins) relève que les signatures concernant l'initiative « Pour la sécurité alimentaire » ne sont pas suffisamment récoltées dans les villes. Il est répondu que l'USP renforce actuellement la collecte dans les zones citadines.

Philippe Jeannerat remercie les membres sortants au comité, Jean-François Pape, Gilles Monnat et Claude Hürlimann pour tout le travail effectué. Un panier de produits du terroir leur est remis.

### 13. Divers

Francis Egger (USP) prend la parole. Il félicite la CJA pour le bon travail effectué durant l'année. Il aborde la modification de la LAT, l'initiative sur le salaire minimum que l'USP ne soutient pas, les négociations entre l'UE et les USA et l'initiative de l'USP sur la sécurité alimentaire.

Jean-Paul Lachat (ECR) donne un aperçu de l'actualité de l'ECR, PA 14/17 étant le sujet principal. L'ECR réfléchit à simplifier la partie administrative. La saisie des données se fera de plus en plus par informatique. Il parle également des avantages apportés par les remaniements parcellaires, des prêts AEP et de l'importance de participer aux marchés publics de bétail.

Olivier Girardin (FRI) relaie les informations relatives à la fondation. La FRI est présente pour aider les agriculteurs à s'adapter à la nouvelle politique agricole. La FRI fête ses 10 ans en 2014 avec diverses activités au programme.

Michel Guédât (Roche-d'Or) fait la remarque que les autorités ne réagissent pas aux dégâts des campagnols ainsi qu'aux dégâts des sangliers. Il demande à ce que les renards ne soient plus tirés et que les sangliers ne soient plus nourris.

Philippe Berthold (Porrentruy) s'adresse aux politiciens et demande que le savoir-faire des agriculteurs ne soit pas détruit avec les diverses politiques agricoles.

Paul Choulat (Asuel) s'indigne contre la direction prise par la politique agricole. Il demande aux politiciens de revenir à la réalité et les met en garde contre la grogne qui se propage dans les campagnes. Jean-Paul Gschwind précise que beaucoup de milieux différents participent à la mise en place de la PA.

Olivier Chatelain apporte les salutations de la CAJB.

Philippe Jeannerat remercie encore les collaborateurs de la CJA ainsi que la Société d'agriculture du Clos du Doubs pour l'organisation de l'assemblée. Il lève l'assemblée à 12h45.

Hugues Jeannerat, Dr. en sciences humaines et sociales est le conférencier du jour. Il expose sur le sujet suivant : « Comment l'agriculture jurassienne peut-elle augmenter sa compétitivité ? ». Pour lui, il est nécessaire de faire comprendre aux futures générations que le produit agricole a de la valeur. La création d'un produit qui représente les valeurs authentiques de la région est une piste à suivre. La création de produits limités peut être une autre alternative. Il est nécessaire d'innover continuellement.



# L'agriculture a besoin de spécialistes



En tant que coopérative petite et attractive nous offrons dans les régions rurales en Suisse des prestations d'assurances orientées aux besoins des clients.

**Agence Courtételle**  
Prestaterre CJA Sàrl  
Rue St-Maurice 17  
2852 Courtételle  
Tél. 032 426 83 01

***emmental***  
  
assurance

[www.emmental-versicherung.ch](http://www.emmental-versicherung.ch)

Avec nous, vous bénéficiez  
d'avantages : **efficace et  
bien assuré!**

**agrisano** 

**Pour les familles paysannes !**

**Votre service de conseil en assurances :**

Prestaterre CJA Sàrl  
Rue St-Maurice 17  
2852 Courtételle  
Tél. 032 426 83 01  
[www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch)

**PRESTATERRERRE**   
ASSURANCES ET SERVICES  
filiale de la  AGRICULTURE